34e ANNÉE — T. XLIX

N° 1116 — 9 mars 1952 1



LA DOCUMENTATION CATHOLIQUE

PARAIT TOUS LES QUINZE JOURS

MAISON DE LA BONNE PRESSE
5, rue Bayard, Paris-8e
Chèques postaux : Paris Compte n° 1668

Le numéro : 30 francs
Abonnement { Un an : 725 francs
Six mois : 390 francs

ACTES DU SAINT-SIÈGE

La célébration de la Vigile pascale

Les Acta Apostolicae Sedis *du* 25 *janvier* 1952 *ont publié le décret suivant de la Congrégation des Rites* (1) *:*

DÉCRET

Prorogation pour trois ans de la faculté de célébrer la Vigile de Pâques restaurée, avec l'adjonction d'ordonnances et de modifications des rubriques.

La Vigile de Pâques restaurée, qui par un décret de la Sacrée Congrégation des Rites, en date du 9 février 1951, pouvait être célébrée facultativement, selon le jugement des Ordinaires des lieux, avait été accordée pour un an, à titre d'expérience. Elle a été célébrée en bon nombre de diocèses du monde entier, malgré la brièveté du délai, et avec plein succès.

De nombreux Ordinaires qui ont usé de la faculté accordée, envoyèrent à cette Sacrée Congrégation, selon sa demande, un rapport sur la célébration de cette Veillée pascale. Ils n'avaient pas assez d'éloges pour la restauration du rite, rendaient compte des fruits spirituels abondants qui en avaient résulté, et, enfin, demandaient que la faculté de célébrer cette Vigile fût prorogée dans l'avenir.

Cependant, quelques Ordinaires des lieux, à la suite des rapports des curés, pensèrent mentionner des difficultés ou des doutes qui se présentent dans la célébration du rite restauré, dans l'espoir que le Saint-Siège prendrait les dispositions nécessaires pour arranger les difficultés et résoudre les doutes.

Notre Très Saint Père le Pape Pie XII a donné l'ordre à la Commission spéciale des experts qui avaient préparé le rite de la Veillée pascale de soumettre tous ces rapports à un examen attentif. Cette Commission, après avoir discuté et mûrement pesé toutes choses, conclut à la confirmation de la faculté de célébrer la Veillée restaurée et à sa prorogation pour trois ans, si tel était le bon plaisir du Saint-Père, en y ajoutant des ordonnances et des modifications aux rubriques.

Enfin, le cardinal propréfet de la Sacrée Congrégation des Rites soussigné, en ayant référé au Saint-Père, Sa Sainteté a daigné approuver les ordonnances et modifications aux rubriques pour la célébration facultative de la Veillée restaurée, selon le jugement des Ordinaires, et pour trois ans. L'édition liturgique du rite et des rubriques de cette sainte Veillée demeure réservée au Saint-Siège.

Nonobstant toutes clauses contraires.

Le 11 janvier 1952.

C. card. MICARA, *évêque de Velletri, propréfet.*

A. CARINCI, *archevêque de Séleucie, secrétaire.*

ORDONNANCES

Dans les Ordonnances qui suivent, le mot Veillée pascale *signifie la veillée pascale restaurée, à célébrer pendant la nuit.*

I. — Préparation de la Veillée pascale.

1. Avant toutes choses, il est bon, durant le Carême, de préparer les fidèles par des instructions spéciales à la célébration fructueuse de la sainte Veillée pascale, et surtout à la rénovation solennelle des promesses du Baptême.

2. Il faut donc préparer et organiser avec soin tout ce qui concourt à une célébration pieuse et digne de la sainte Veillée pascale. De plus, les ministres et autres servants, clercs ou laïques, surtout si ce sont des enfants, doivent être instruits minutieusement de ce qu'ils ont à faire.

(1) Traduction de la D. C. sur le texte des *A. A. S.*, du 25.1.52, p. 48.

II. — De l'heure convenable pour la célébration de la Veillée pascale.

3. L'heure qui convient pour célébrer la Veillée pascale est celle qui est prescrite aux rubriques particulières, Tit. II, chapitre premier, n° 1, « c'est-à-dire celle qui permet de commencer la messe solennelle de la Veillée pascale vers minuit ».

4. Si l'Ordinaire du lieu juge, pour des causes graves et publiques que dans certaines églises cette Veillée ne peut pas être célébrée à l'heure prescrite, il est autorisé à pouvoir permettre, toutes les circonstances étant bien pesées, d'anticiper dans ces églises la célébration de la cérémonie, mais pas avant huit heures du soir.

III. — Des rites à observer dans la célébration de la Veillée pascale.

5. Là où l'on dispose d'un clergé assez nombreux, la Veillée pascale doit être célébrée solennellement, d'après les Rubriques insérées dans l'*Ordo Sabbati Sancti.*

6. S'il n'y a point de ministres sacrés, on observera les rubriques spéciales introduites à leurs places dans cet *Ordo Sabbati Sancti.*

7. Enfin, là où la sainte liturgie s'accomplit le matin du Samedi-Saint, on suivra en tout les dispositions inscrites dans le missel romain.

IV. — Annotations à quelques rubriques de la Veillée pascale.

8. Rien n'empêche de dessiner à l'avance avec des couleurs ou par tout autre moyen apparent les signes que le prêtre devra graver avec le stylet sur le cierge pascal.

9. Il convient que les cierges que tiennent le clergé et le peuple restent allumés pendant le chant de l'*Exultet* et pendant la rénovation des promesses du Baptême.

10. On peut orner convenablement le récipient qui contient l'eau à bénir.

11. Si, au cours de cette sainte Veillée, on fait également des ordinations, le Pontife, au lieu de faire après la bénédiction pontificale et avant le dernier Evangile la dernière admonition (qui coïncide avec l'imposition de ce qu'on appelle le « pensum »), comme le prescrit le pontifical romain, la fera cette nuit avant la bénédiction pontificale.

12. Enfin, en la Vigile de la Pentecôte, il est permis, dans les églises où la Veillée pascale restaurée a été accomplie, d'omettre les leçons ou prophéties et la bénédiction de l'eau baptismale, et les litanies, et de commencer la messe, même conventuelle ou solennelle même chantée, par l'Introït *Cum sanctificatus fuero,* comme il est indiqué au missel romain au même endroit pour les messes privées.

V. — La messe, la communion, le jeûne eucharistique.

13. Les prêtres qui ont célébré la messe de la Veillée pascale restaurée, peuvent célébrer la messe le jour de Pâques, et même, s'ils en ont obtenu l'Indult, biner ou triner.

14. Les fidèles qui ont assisté à la messe de la Veillée pascale célébrée à l'heure prescrite, c'est-à-dire après minuit, ont satisfait à la loi d'entendre la messe pour le jour même de Pâques.

15. Si les Ordinaires des lieux ont voulu célébrer eux-mêmes la sainte Veillée pascale, ils peuvent, sans y être obligés, célébrer la messe pontificale du dimanche de Pâques.

16. Le Samedi-Saint, la sainte communion ne peut être donnée aux fidèles qu'au cours de la célébration de la messe ou immédiatement après (can. 867, § 3).

17. Comme « personne n'a le droit de recevoir l'Eucharistie, l'ayant déjà reçue le même jour » (can. 857), ainsi ceux qui ont déjà communié le matin du Samedi-Saint peuvent communier de nouveau à la messe de la Veillée pascale célébrée à l'heure prescrite, c'est-à-dire après minuit ; mais non si la messe, en un cas particulier, selon la règle n° 4, avait été anticipée avant minuit.

De même, ceux qui ont communié à la messe de la nuit de la Veillée pascale, c'est-à-dire après minuit, ne peuvent pas s'approcher de nouveau de la Sainte Table le matin du dimanche de Pâques.

18. Pour ce qui regarde le jeûne eucharistique, voici les règles à suivre :

a) Les prêtres qui doivent célébrer la messe de la Veillée pascale à minuit, ainsi que les fidèles qui doivent y communier, doivent être à jeun au moins depuis 10 heures du soir. Dans le cas où la sainte veillée, dans un cas particulier, selon le numéro 4, serait anticipée avant minuit, on doit observer le jeûne au moins à partir de 7 heures du soir.

b) De même, les prêtres qui ont célébré la messe de la veillée après minuit et veulent la célébrer de nouveau dans la matinée qui suit, peuvent, après avoir terminé la messe de la nuit, prendre quelque chose sous forme de liquide en gardant ensuite le jeûne eucharistique, une heure au moins avant de commencer la deuxième messe, celle du dimanche de Pâques, à moins qu'ils n'aient des Indults particuliers contenant d'autres dispositions.

19. « La loi du jeûne cesse à midi du Samedi-Saint » (can. 1252, § 4), même quand on célèbre la Veillée pascale restaurée.

VI. — Solution de quelques difficultés.

20. Là où la coutume de bénir les maisons le Samedi-Saint est en vigueur, les Ordinaires des lieux veilleront à faire accomplir cette bénédiction à un moment plus opportun, par le curé ou par d'autres prêtres ayant charge d'âmes.

21. Là où les fidèles ont l'habitude de venir plutôt en troupes le soir du Samedi-Saint ou le matin du dimanche de Pâques, le curé s'efforcera de faire comprendre aux fidèles qu'il est de leur intérêt de ne pas venir pour les confessions pascales tous ensemble ; au surplus, qu'ils en retireraient de meilleurs fruits en se répartissant en des jours différents.

22. La sonnerie des cloches prescrite au début du *Gloria in excelsis* se fera de cette façon :

a) Là où il n'y a qu'une église, on sonnera les cloches au moment où commence le chant de cette hymne.

b) Là où il y a plusieurs églises, soit que les cérémonies aient lieu toutes en même temps ou en des temps différents, les cloches de toutes les églises du même endroit seront sonnées en même

temps que celles de l'église-mère ou principale, c'est-à-dire quand, en celle-ci, on commence le chant de l'hymne susdite. Si l'on doute quelle est l'église de l'endroit qui est l'église-mère ou principale, on s'adressera à l'Ordinaire.

23. Pour ce qui regarde les coutumes populaires qui se sont établies en beaucoup de régions le jour du Samedi-Saint, les Ordinaires des lieux et les curés veilleront à ce que les usages qui paraissent entretenir et promouvoir une piété solide s'accordent sagement avec les dispositions du nouvel agencement du Samedi-Saint.

(*Suivent* les Rubriques qui doivent être observées lorsqu'on célèbre la Veillée pascale restaurée, avec les modifications approuvées par le décret du 11 janvier 1952 *cité plus haut, particulièrement en ce qui concerne les églises où le prêtre la célèbre sans les ministres sacrés, avec des enfants de chœur. Ces dernières rubriques sont insérées entre crochets.*)

QUESTIONS ACTUELLES

Problème des vocations sacerdotales de l'Amérique latine

Vers une solution

Sous ce titre, le Recrutement sacerdotal *de janvier* 1952 *a publié l'étude suivante de Mgr Mario Ginnetti, de la Sacrée Congrégation des Séminaires :*

Un grand avenir.

Nous ne nous arrêterons pas beaucoup à un argument qui nous semble évident en lui-même. Les possibilités et les perspectives du Brésil, de l'Argentine, du Mexique, du Venezuela, de la Colombie, enfin de toutes les Républiques latino-américaines paraissent illimitées. Elles constituent évidemment une réserve pour l'humanité.

Tout ceci semble insinuer que les siècles à venir seront les siècles de l'Amérique latine : les populations croîtront, les industries et le commerce se développeront, la culture ira de progrès en progrès, les arts seront prospères et les commodités de la civilisation se répandront amplement parmi les peuples.

Avenir catholique.

Mais il y a un fait qui apparaît très clairement et qui caractérise l'Amérique latine d'une façon singulière, voire unique : son homogénéité substantielle, sa solide union latine et catholique, qui lui permet de constituer un bloc de nations profondément sensible au facteur religieux.

L'avenir de l'Amérique latine doit être, en effet, un avenir catholique. Aurons-nous par conséquent un nouveau monde catholique, au-delà de l'Atlantique ? Le monde auquel a rêvé Christophe Colomb ? Nous aurons peut-être la cité de Dieu rêvée par saint Augustin. C'est le devoir de tous les catholiques de favoriser un avenir si glorieux pour l'Amérique latine dans laquelle brillent tant d'espoirs.

C'est pour cette raison que nous nous permettons de nous pencher timidement, mais fraternellement, sur les bords du Nouveau Monde, pour vous exposer en toute humilité un problème qui nous semble capital pour tout le monde chrétien.

Le problème.

On admet sans difficulté qu'en Amérique latine il existe un nombre de prêtres notoirement inférieur à celui qui serait nécessaire, si on tient compte du rapport qu'il y a entre les deux facteurs fondamentaux que sont la population et le territoire. Ainsi prend naissance ce qu'on peut appeler à bon droit le problème sacerdotal dans le continent latino-américain : problème que nous considérons ici exclusivement sous l'aspect numérique (1).

Quelques réflexions comparatives.

En se basant sur les statistiques qui résument avec une très grande exactitude la situation religieuse des Républiques latino-américaines, il est possible de faire quelques réflexions utiles en comparaison avec la situation d'autres pays catholiques. On calcule qu'il y a dans tout le monde, 400 millions de catholiques : de ceux-ci on rencontre en Amérique latine 135 millions, par conséquent une très notable part égale à 33 pour 100.

D'autre part, on calcule qu'il existe, répandus à travers le monde entier, 360 000 prêtres, dont seulement 24 000 se trouvent en Amérique latine, c'est-à-dire une infime portion égale à 6,66 pour 100. Qu'on considère aussi la nature du territoire étendu et par endroits inaccessible, et on aura une idée assez claire et précise de l'importance et de l'urgence du problème.

Examinons maintenant certains cas particuliers :

1. Considérons le Brésil, pays immense et rempli de promesses, qui maintenant est arrivé à être, par le nombre de ses habitants, le plus grand des pays catholiques du monde, surpassant sous cet aspect l'Italie et la France qui jusqu'à cette heure étaient les nations catholiques les plus peuplées.

Au Brésil, il y a environ 6 500 prêtres, séculiers et religieux. Ils sont répartis sur une superficie aussi grande que l'Europe et doivent répondre aux

(1) Voir le tableau publié par les soins de S. Em. le cardinal PIZZARDO, dans *le Recrutement Sacerdotal* d'octobre 1950.

nécessités spirituelles de 50 millions de fidèles à peu près, tandis que, en Italie, pour une population presque égale, mais occupant un territoire 25 fois plus petit, avec des moyens de communication beaucoup plus faciles, il y a plus de 60 000 prêtres.

Si on considère que ces 6 500 prêtres doivent s'occuper d'une centaine de Séminaires et scholasticats, de 1 800 Instituts scolaires catholiques, de toutes les maisons de religieuses et des paroisses, on aura une effrayante idée de la pénurie du clergé dans cette terre magnifique. Un seul diocèse d'Europe, celui de Malines (Belgique), possède un nombre de prêtres un peu inférieur à celui de tout le Brésil.

2. Au Guatemala, la proportion est d'un prêtre pour 27 000 habitants, c'est-à-dire un total de 132 prêtres pour toute la nation ; tandis que dans le seul diocèse de Meath (Irlande) il y a 163 prêtres séculiers et 39 prêtres religieux pour 120 000 habitants, soit un prêtre pour 600 fidèles répartis sur un territoire relativement petit.

3. Dans plusieurs régions de l'Amérique latine, les évêques ne peuvent pas donner à certains centres habités un prêtre en permanence, parce qu'ils n'en ont pas. Ces fidèles doivent se contenter d'assister à la sainte messe les dimanches, ou bien chaque quinzaine, ou une fois par mois et quelques fois, seulement dans les grandes solennités de Pâques et de Noël. Quelques prêtres doivent faire de longs et fatigants voyages pour célébrer trois messes chaque dimanche.

Dans de telles conditions, comment prêcher l'Evangile ? Comment instruire les fidèles ? Comment visiter les malades et assister les moribonds ? Comment baptiser les enfants ? Comment préparer les Mariages ? Comment administrer les autres sacrements ? Ajoutons à cela les nouvelles nécessités d'assistance spirituelle que la civilisation contemporaine crée au milieu des différentes classes sociales, et nous ne nous étonnerons pas de l'angoissant appel de ces lointaines régions à l'Europe pour lui demander une aide de prêtres.

A la recherche d'une solution.

Que faire ? Il est nécessaire d'affronter le problème dans toute sa réalité et de se demander avant tout : Y a-t-il une solution possible ? (Il va de soi qu'il s'agit d'une solution pratique et concrète et non seulement théorique et abstraite.) En d'autres termes, est-il possible de remédier au désavantage numérique que, quelles qu'aient été les causes dans le passé, les nations de l'Amérique latine, toutes catholiques, présentent pour ce qui touche le clergé en comparaison avec les autres nations ? Est-il possible de guérir l'Amérique latine de ce complexe d'infériorité qui pourrait paraître constitutionnel ?

Nous devons nous demander en second lieu : s'il y a une solution, quelle est-elle ? Comment la formuler et comment la réaliser ?

Exposons quelques lignes fondamentales qui, à notre avis, pourraient servir à la solution de ce palpitant problème.

Possibilité d'une solution de nos jours.

Il n'est guère nécessaire de dire que, théoriquement, le problème est susceptible d'une solution : cela est évident, car les nations de l'Amérique latine ne sont pas distinctes du reste des nations de la terre, et *brachium Domini non est abbreviatum* pour elles, quels que puissent être leurs problèmes internes, en relation avec la race, le climat et avec d'autres facteurs, importants sans doute, mais non fatals et invincibles.

Mais aussi, dans l'ordre pratique, le problème peut être abordé victorieusement et résolu avec une relative facilité. Plus encore, il existe à notre avis dans le monde d'aujourd'hui des conditions idéales pour conduire à une solution du problème intégrale, adéquate et concrète, dans laquelle il n'y aurait pas lieu de penser au passé ni de prévoir le futur avec certitude.

Les conditions favorables enregistrées aujourd'hui sont les suivantes :

1. La ferme adhésion des peuples de l'Amérique latine à la foi catholique.

2. Une disposition favorable et générale des gouvernements des Républiques latino-américaines envers l'Eglise catholique, soit envers le Saint-Siège, soit envers la hiérarchie nationale.

3. Un désir immense après la seconde guerre mondiale, chez les nations surpeuplées d'Europe, de faire émigrer vers des terres plus étendues et plus tranquilles une partie de leur population.

4. Un désir correspondant chez les nations de l'Amérique latine d'ouvrir leurs frontières aux émigrés européens, spécialement aux Italiens.

5. Un intérêt général des organes suprêmes internationaux d'arriver à une meilleure systématisation des peuples et des surfaces de travail : intérêt qui, bien qu'il ne soit pas encore concrétisé dans des plans bien précis, existe certainement et pourrait un jour, enfermé dans une formule très rigide, nous enlever l'élasticité d'action et de mouvement dont nous pouvons disposer aujourd'hui.

Nécessité d'une solution.

Dans ces circonstances favorables, on pense spontanément à la possibilité de donner une solution systématique et rationnelle au grave problème sacerdotal de l'Amérique latine. Mais cette solution, que les circonstances sus-mentionnées indiquent comme possible, est requise impérieusement comme nécessaire et urgente par les circonstances suivantes :

a) Le communisme athée et désagrégeant, qui s'efforce déjà d'envahir ces nations, et qui s'efforcera d'attaquer davantage encore, dans un futur plus ou moins prochain (1).

b) Le protestantisme qui lutte pour avancer en Amérique latine et pour ouvrir une brèche à travers les compactes masses catholiques, moyennant la culture de l'école ;

c) L'indifférence religieuse (toutes les religions sont également bonnes) ;

d) Le laïcisme (conception laïque de la vie et de la société).

Solution systématique et rationnelle.

Evidemment, devant de tels périls, il ne suffit pas d'apporter une solution fragmentaire, sporadique, empirique et occasionnelle : il faut penser à une solution systématique et rationnelle.

Ceci posé, on peut penser à une solution qui vient :

1° De l'intérieur ; 2° de l'extérieur ; 3° de l'in-

---

(1) Voir plus loin (col. 273) la pénétration communiste en Amérique du Sud. (*N. D. L. R.*)

térieur comme de l'extérieur, bien qu'en des moments distincts, unis entre eux par des relations de causalité et de dépendance.

Une solution de l'intérieur est aujourd'hui pratiquement impossible.

Il serait plus naturel de faire venir la solution de l'intérieur, mais à l'heure actuelle, c'est pratiquement irréalisable, au moins d'une façon adéquate. En effet, les prêtres qui existent en Amérique latine sont peu nombreux ; il y a pénurie de vocations ou au moins il n'y a pas encore de moyens adéquats pour favoriser, découvrir, défendre, consolider, éduquer et former de telles vocations (Œuvres des vocations sacerdotales ; écoles paroissiales ; écoles apostoliques ; Séminaires ; œuvres vastes et complexes qui requièrent l'emploi d'un grand nombre de prêtres, inexistants, et une opinion publique opportunément cultivée).

Par conséquent, on ne peut pas penser à une solution qui vienne uniquement de l'intérieur : dans la meilleure des hypothèses et en supposant une action presque miraculeuse, il faudrait un temps très long, et durant cet intervalle, le communisme et le protestantisme pourraient obtenir des succès décisifs.

Le sens d'une solution d'abord de l'extérieur.

A notre avis, le premier coup vigoureux pour la solution du problème doit venir de l'extérieur. Nous comprenons bien toute l'impression que peut causer une telle expression, aussi est-il nécessaire de l'expliquer.

Disons tout de suite que : « de l'extérieur » ne peut pas signifier : « d'une autre nation », mais seulement de Rome, du Siège apostolique.

Expliquons notre pensée :

Le Christ a confié à Pierre la charge de paître tout le troupeau. Partout où un baptisé demande l'assistance spirituelle, Pierre a l'obligation, et par conséquent le droit, de s'occuper de lui. Mais les fidèles de l'Amérique latine, par l'intermédiaire de leurs évêques, demandent à Pierre des prêtres pour leur âme. Il s'ensuit que si le Pape, successeur de Pierre, décide d'envoyer des prêtres en Amérique latine sur la demande des fidèles et des évêques, sa décision sera très légitime.

Mais sous quelle forme envoyer ces prêtres ?

Les formes peuvent être diverses. Toutefois, écartée par principe la forme missionnaire qui ne serait ni agréable ni adaptée, nous pouvons en proposer trois principales, dont une est déjà en pratique depuis des siècles et deux sont nouvelles.

Première forme de solution de l'extérieur : envoi de clergé régulier.

La première forme, déjà en usage depuis des siècles, comme nous avons dit, consiste dans l'envoi de prêtres de la part des Ordres et des Congrégations religieuses. Les Franciscains, les Dominicains, les Augustiniens, les Jésuites, les Servites, les Frères des Ecoles chrétiennes, les Salésiens, les Maristes, etc., ont déjà beaucoup travaillé en Amérique latine et continuent de travailler avec un grand succès dans les paroisses, les écoles, les collèges, les Séminaires et les Universités. On n'aura jamais assez loué leur activité apostolique. Et, pour cette raison, l'envoi du clergé régulier vers les régions de l'Amérique latine s'intensifie de plus en plus.

Mais le nombre de ces religieux aura une limite nécessairement, tandis que les nécessités spirituelles ont augmenté démesurément et réclament un nombre toujours plus grand de ministres.

En outre, la structure des diocèses exige ordinairement la présence d'un grand nombre de prêtres diocésains à côté des religieux. Il s'ensuit que l'envoi de religieux seulement ne suffit pas. Aussi, tandis qu'il est nécessaire de continuer, voire augmenter l'envoi des religieux, on doit penser à quelque chose de nouveau.

Seconde forme de solution de l'extérieur : envoi de clergé séculier.

La seconde forme prévoit un envoi systématique de prêtres séculiers qui partent volontairement des diocèses d'Europe, non sans aucun ordre, mais selon un plan apostolique rationnellement conçu et réalisé.

Cette solution qui, il y a quelques années, paraissait plutôt utopique, commence à être prise en considération maintenant ; en Espagne comme en Italie, elle a déjà pris une certaine forme juridique et a commencé à se réaliser.

Cette solution est non seulement pratiquement possible, mais encore, étant données les conditions actuelles de la société, est particulièrement indiquée ; mais formellement seul le Saint-Siège peut la réaliser : pour obtenir, en effet, que des diocèses tellement divers cèdent leurs prêtres, l'intervention du Saint-Siège est indispensable, quoique au seul titre de stimulation et de vigilance supérieure.

Des diocèses avec un clergé surabondant.

Nous avons dit que cette solution est pratiquement possible, mais pour cela deux conditions indispensables doivent se vérifier :

1. Qu'il y ait des diocèses ayant un clergé relativement surabondant.
2. Que ces prêtres désirent partir.

A notre avis, ces deux conditions se vérifient parfaitement en Italie ; en Italie, en Espagne, en Belgique, en Irlande et dans d'autres régions il y a des diocèses exceptionnellement riches en prêtres.

Dans ces diocèses, tous les prêtres ne se trouvent pas dans les conditions voulues pour développer toutes leurs possibilités d'apostolat, car leur champ d'action est parfois nécessairement limité. Il y a des prêtres qui dans des paroisses de campagne s'occupent de façon stable et exclusive de 128 âmes ou un peu plus. Des prêtres jeunes, très jeunes, attendent chez eux d'être appelés pour n'importe quelle œuvre de ministère pastoral.

Des prêtres anciens demeurent vicaires coopérateurs jusqu'à 50 ans, non parce qu'ils sont incapables d'être curés, mais plutôt parce que ces derniers sont déjà très nombreux. Des petites villes de 10 000 habitants ont une trentaine de prêtres, dont dix seulement s'occupent de ministères ecclésiastiques. Tout cela présente deux inconvénients :

1. Beaucoup d'énergies potentielles se démoralisent, perdent leur enthousiasme apostolique, souffrent d'un processus spirituel rétrograde et prennent d'autres directions. Enfin, ce sont des énergies perdues pour l'Eglise faute d'occupation adéquate.

2. Beaucoup d'énergies potentielles demeurent à l'état latent faute d'une acte réactif qui mette en mouvement et révèle leurs possibilités et valeur. On sait, en effet, que la nécessité de travail crée un héros et la nécessité d'apostolat, un saint.

Un immense champ d'apostolat, comme celui que représente l'Amérique latine, est un excellent réactif capable de secouer profondément une âme sacerdotale et d'en faire jaillir de l'héroïsme imprévu.

Rappelons ce qu'a dit un grand poète anglais, Thomas Gray, dans sa célèbre *Elégie sur un cimetière de campagne :*

« Il y a des perles lumineuses qui ne brilleront plus, parce qu'elles sont ensevelies au fond de la mer. Il y a dans le cimetière des hommes obscurs et ignorés qui auraient eu le courage et la capacité de diriger un empire s'ils en avaient eu l'opportunité. »

Combien de fois dans la poitrine d'un pauvre prêtre bat le cœur d'un grand évêque comme Cagliero ! Don Orion disait qu'un prêtre italien pourrait faire en Amérique latine ce que quatre prêtres réaliseraient en Italie. Nous pensons qu'il n'est permis à personne d'empêcher dans l'Eglise de Dieu le développement libre et discipliné de toutes les énergies potentielles existantes, et qu'il doit être donné dans le cadre d'une discipline canonique essentielle, la plus grande impulsion à toutes les possibilités d'apostolat dans le monde moderne. Aussi disons-nous : prenons toutes les énergies où il y en a ; mobilisons-les et lançons-les à la conquête des âmes ; surmontons ces barrières formelles que de savantes et opportunes insinuations peuvent rendre nocives, convertir en des situations d'exception, comme celles que les temps modernes paraissent souvent présenter.

Des prêtres désireux de partir.

Mais ces prêtres qui sont de trop sont-ils disposés à partir ? Il va de soi que tous ne le sont pas, mais il y a plusieurs, et des meilleurs, qui désirent partir. Nous sommes certains qu'un appel lancé dans ce sens verrait affluer des milliers et des milliers de demandes. Déjà maintenant beaucoup font des pétitions et ignorent complètement un pareil plan apostolique. N'insisteraient-ils pas davantage s'ils en avaient connaissance ? A notre avis, on aurait dû divulguer le plan dans tous les Séminaires avec la prudence et la discrétion voulues.

Il y a cependant une difficulté : les évêques ne donneraient pas si facilement leurs prêtres et surtout les meilleurs.

Nous pensons que cette difficulté n'est pas insurmontable. Nous saisissons, en effet, tout le plaisir qu'éprouvent les évêques à retenir près d'eux leurs prêtres et surtout les meilleurs. Mais les évêques ont un cœur d'apôtre, et leur sacrifice personnel comme celui des diocèses qui se privent de quelques prêtres sera amplement récompensé par Dieu avec des richesses spirituelles. Et la consolation de savoir qu'en se sacrifiant ils se rendent énormément utiles à l'Eglise universelle sera une récompense pour les évêques qui ne tarderont pas à estimer dans toute son importance fondamentale le nouvel appel apostolique.

En outre, les prêtres qui partiront ne seront pas perdus pour les diocèses qui les ont formés, car partout où ils iront, ils en conserveront le souvenir et en seront les meilleurs messagers dans le monde.

En dernier lieu, nous croyons que pour chaque prêtre qui partira, le Seigneur fera naître dans les diocèses une autre vocation pour le remplacer. Les missionnaires ne partent-ils pas avec le consentement de leurs évêques et sous les regards émus du peuple, tandis que les vocations missionnaires fleurissent continuellement ? Pourquoi n'en serait-il pas ainsi quand il est question de l'Amérique latine ?

Comment organiser ces départs ?

Nous croyons que le départ de ces prêtres devrait se faire selon les normes suivantes et selon des normes analogues.

1. Aucun ne devrait partir sans l'avoir demandé spontanément et personnellement au préalable : départ, par conséquent, absolument volontaire.

2. Nul ne devrait partir sans le consentement de l'évêque *a quo*.

3. Aucun ne devrait partir sans l'invitation de l'évêque *ad quem*.

4. Le départ devrait se faire sous la vigilance du Saint-Siège.

5. Le départ devrait s'effectuer par un contrat régulier qui délimite au prêtre de façon suffisamment précise son champ de travail et lui fixe des conditions économiques convenables, les frais de voyage compris.

6. Au commencement, le contrat devrait être stipulé pour une période limitée, de trois ou cinq ans par exemple ; après, le contrat pourrait être renouvelé pour une autre période de temps, ou pour toujours ; dans ce dernier cas, le prêtre pourrait s'incardiner dans le nouveau diocèse.

7. Avant de partir, les prêtres devraient recevoir une préparation adéquate dans un Centre organisé expressément à cette fin : les prêtres devraient rester quelques mois dans ce Centre pour apprendre la langue et acquérir une certaine connaissance du milieu dans lequel ils doivent aller travailler. Durant ces mois, les dirigeants pourraient mieux connaître les candidats et les sélectionner comme il convient ; ils pourraient indiquer ensuite aux évêques sollicitants les qualités caractéristiques de chacun, pour une meilleure appréciation dans la répartition des charges et des emplois.

8. On doit espérer que tous ceux qui partent auront du succès ; mais il faut prévoir que, pour une raison ou une autre, on peut enregistrer un échec et que le rapatriement s'imposera pour des causes diverses, par exemple pour des raisons de santé, de nostalgie, d'incapacité, d'incompréhension, de fragilité et d'erreur : dans tous ces cas, après avoir pris les mesures opportunes, suivant les circonstances, on devrait procéder de telle façon que le prêtre qui retourne à sa patrie soit considéré comme quelqu'un qui retourne d'une mission noble bien qu'infructueuse.

9. Pendant que le prêtre demeure incardiné à son diocèse d'origine, l'évêque *a quo* devrait recevoir chaque année un très bref rapport sur sa conduite, fait par l'évêque *ad quem ;* une copie de ce rapport devrait être envoyée aussi à l'Organe du Saint-Siège qui préside la vigilance du départ. Mais une fois effectuée l'incardination au nouveau diocèse, de telles relations n'auront plus lieu.

10. Les incardinations et les excardinations se feront selon le Code de droit canonique.

11. Il serait à désirer que le Centre organisateur maintienne quelque lien d'union avec les prêtres qui partent, de telle sorte qu'on puisse former un

espèce d'association spirituelle qui les unisse sous forme de communauté idéale ; on pourrait les appeler par exemple : Prêtres Oblats ou Auxiliaires d'Amérique latine. On s'efforcerait aussi d'influer sur leur spiritualité. On pourrait penser encore à une promesse spéciale d'obéissance au Pape.

12. Il serait préférable que ces prêtres partent en groupes, afin de pouvoir s'aider mutuellement et de sentir moins la solitude en terre étrangère.

Champs spécialisés de travail.

Que devraient faire ces prêtres en Amérique latine ? Sans doute tout ce qui sera nécessaire et que les évêques leur recommanderont, en tenant compte de la convention établie avant le départ. Cependant, nous pensons que les secteurs préférables de travail, pour un ensemble de considérations, seront les suivants :

1. Comme professeurs dans les Séminaires et les écoles apostoliques.
2. Comme professeurs et Pères spirituels dans les écoles et collèges catholiques.
3. Les Universités.
4. Comme officiers des Curies diocésaines.

Comme on voit, il s'agit d'emplois techniques qui requièrent un personnel qualifié. Le Centre organisateur pourrait, par conséquent, se préoccuper de donner aux prêtres qui partent cette préparation spécialisée, sans négliger naturellement la préparation générique.

Ces prêtres, en effet, bien qu'ils remplissent une fonction spécifique, pourraient consacrer leur temps disponible à aider les autres confrères dans les ministères paroissiaux.

Troisième forme de solution de l'extérieur : création de Séminaires spéciaux en Europe.

On peut penser à une troisième forme de solution de l'extérieur, connexe d'une certaine façon avec la seconde.

Il y a en Italie, en Espagne, en Belgique, en Irlande et ailleurs, beaucoup de vocations en bas âge qui ne trouvent pas de place au Séminaire déjà bien rempli. On pourrait penser à créer dans ces nations un Séminaire, ou des sections de Séminaire, pour recevoir de telles vocations et les préparer au sacerdoce pour l'Amérique latine, si, arrivées à un âge convenable, elles manifestaient le désir de s'y rendre.

Une fois que ces séminaristes parviendront à la théologie, on pourra penser à les envoyer dans un Séminaire de l'Amérique latine pour mieux connaître le milieu, comme pensent certains, ou on pourra les laisser terminer leurs études en Europe, comme le préfèrent d'autres. Beaucoup d'évêques d'Amérique latine qui ont connu la possibilité de fonder de tels Séminaires en Europe, se sont montrés disposés à favoriser cette initiative. Il semble qu'on pense à quelque chose de semblable en Amérique septentrionale (Etats-Unis, Canada). En Italie, on a déjà commencé à travailler dans ce sens (Don Felci, à Côme et à Savone).

On a commencé aussi en Espagne. Mais, dira-t-on, où sont-ils, les jeunes disposés à partir ? Il y en a certainement, comme il en existe pour les Missions. Qui peut mesurer la générosité d'un jeune homme, quand l'appel du Seigneur frappe à son cœur (1) ?

Vers une solution intégrale de l'intérieur.

Nous sommes convaincus que si nous réalisons l'envoi des prêtres dans les formes indiquées, en peu d'années, le problème sacerdotal de l'Amérique latine sera heureusement résolu, et, en un quart de siècle, la situation changera radicalement. On renforcera ainsi, an par an, la ligne de résistance contre le communisme et le protestantisme, l'indifférence et le laïcisme, et en un demi-siècle on préparera la solution intégrale du grave problème qui sera évidemment la solution de l'intérieur. On contribuera efficacement à cette solution par beaucoup de voies, à savoir :

1. En fondant l'Œuvre des vocations sacerdotales dans chaque diocèse et en la développant selon les normes du Saint-Siège.
2. En créant une Œuvre des vocations de caractère national.
3. En donnant de la vie aux petits clercs (enfants de chœur).
4. En instituant des écoles de petits chanteurs.
5. En fondant des écoles paroissiales.
6. En augmentant les Séminaires et en fondant des écoles apostoliques.
7. En créant une communauté masculine qui se consacre au problème des vocations et de la sainteté sacerdotale.
8. En instituant une Congrégation féminine qui ait pour fin d'aider les vocations en bas âge.
9. En plaçant de bons Pères spirituels dans les collèges catholiques, afin que les jeunes puissent bien faire l'élection d'état.
10. En rendant au clergé une position sociale, économique et civile, convenable et estimée.
11. En mettant en œuvre tous les autres moyens que peuvent exiger les temps et que suggèrent les circonstances.

Notre souhait.

Quand on entend les fidèles de l'Amérique latine demander des prêtres pour ces terres, on semble entendre de nouveau l'invocation dramatique du Macédonien apparu en vision à l'apôtre Paul, en criant : *Transiens in Macedoniam, adjuva nos.* (*Act.* XVI, 12.)

Veuillent le bon Dieu et les hommes que le cri angoissant qui vient de ces terres lointaines en traversant les mers ne se perde pas dans les ténèbres de la nuit !

UN EXEMPLE :

la formation de prêtres espagnols pour l'Amérique du Sud

Au retour du voyage qu'il a effectué en Amérique du Sud, Mgr Morcillo Gonzalez, évêque de Bilbao, président de l'Œuvre de coopération sacer-

(1) Il est temps aussi de penser à une autre initiative au sujet de laquelle nous nous promettons d'écrire séparément : le recrutement des vocations appelées tardives, c'est-à-dire des jeunes gens, spécialement d'Action catholique, entre 18 et 30 ans, qui ont déjà une profession, une charge qu'ils se sentent invités à abandonner pour suivre Jésus dans le sacerdoce. Le mouvement est déjà très vif de nos jours, spécialement en France, en Espagne et au Canada. Il y faut des Séminaires spéciaux, mais le rendement paraît excellent.

dotale hispano-américaine, a fait au périodique espagnol Ecclesia *les déclarations suivantes* (1) *:*

C'est avec satisfaction que je vois, à en juger par l'intérêt démontré par la presse et beaucoup de particuliers, que la mission qui m'a conduit en Amérique latine ne laisse pas indifférents les catholiques espagnols ni beaucoup de catholiques étrangers.

J'ai fait le voyage, autorisé et mandaté par le nonce de Sa Sainteté en Espagne, lequel, en cela, ne faisait que suivre les normes et orientations répétés émanant du Saint-Siège.

Ce fut en 1948, qu'en Espagne, sur l'instance et la recommandation du Saint-Siège, commença à s'ébaucher l'organisation d'une aide sacerdotale à l'Amérique latine. Cette même année, la conférence de métropolitains espagnols décida la constitution de l'Œuvre de coopération sacerdotale hispano-américaine. L'Œuvre fut approuvée par le Saint-Siège en 1949, et en novembre de la même année commençait à Madrid le premier cours préparatoire avec cinq prêtres élèves, qui partirent entre mars et avril 1950 pour le Mexique et le Nicaragua. D'autres et d'autres ont suivi ces cinq premiers et l'Œuvre en compte aujourd'hui 83 répartis entre Cuba, le Mexique, le Nicaragua, la Colombie, le Venezuela, l'Equateur, le Chili et l'Argentine.

Les faits suivants nous disent clairement l'intérêt que le Saint-Siège porte à cet apostolat : en 1947, le Saint-Père en a parlé à chacun en particulier, à presque tous les évêques espagnols qui allèrent faire la visite *ad limina*. Mgr Tardini, secrétaire de la Congrégation des affaires ecclésiastiques extraordinaires, a organisé plusieurs réunions au Vatican pour traiter du même sujet avec des personnalités ecclésiastiques ibéro-américaines. Le cardinal Pizzardo a rendu visite au Collège espagnol de Rome à un groupe d'évêques espagnols pour les presser de céder généreusement leurs prêtres. Le Saint-Siège nous demande fréquemment des renseignements et des nouvelles et nous indique les diocèses et les apostolats qu'il est urgent de secourir.

Les prêtres qui s'inscrivent à l'Œuvre de coopération sacerdotale hispano-américaine sont toujours des volontaires, ils viennent de tous les diocèses espagnols, ils suivent des cours pendant six mois et puis partent pour des diocèses d'Amérique du Sud déjà constitués — non pour des territoires de Mission, c'est là la tâche de l'Institut de Missions-Etrangères de Burgos — avec un engagement de trois ou de cinq ans renouvelable.

Le secrétariat de l'Œuvre et son collège sont à Madrid ; mais vient de s'ouvrir à Rome le collège Pie-XII pour les prêtres et séminaristes espagnols qui doivent recevoir une préparation particulière pour des apostolats spécialisés.

Il est certain que quelques diocèses espagnols souffrent encore de manque de prêtres, puisque beaucoup tombèrent martyrs entre les mains de l'athéisme marxiste. Mais, outre que nous sommes plusieurs évêques prêts à céder nos prêtres à ces diocèses, le nombre des élèves de nos Grands Séminaires nous permet d'être certains que dans quelques années il sera remédié aux nécessités de notre patrie, sur laquelle il faut veiller avec un soin scrupuleux pour qu'elle continue à donner des fruits abondants de vocations sacerdotales.

(1) Traduit du texte espagnol paru dans l'hebdomadaire espagnol *Ecclesia* du 15. 12. 1951.

Dans les Séminaires espagnols, on compte pour l'année scolaire 1951-1952 19 000 élèves dans les Grands et les Petits Séminaires et l'année précédente il y avait 7 568 grands séminaristes, ce qui nous permet de prévoir que chacune des sept années qui vont suivre, au moins 1 000 prêtres seront ordonnés. Serait-ce beaucoup dire que d'affirmer qu'une fois compensées les pertes de notre martyrologe, l'Espagne pourra donner chaque année 200 prêtres à l'Amérique latine sans qu'en souffre l'intense culture religieuse de l'Espagne ?

Notre situation est privilégiée en comparaison de celle de l'Amérique du Sud et des Philippines. Quelques chiffres suffiront pour nous le montrer, ces chiffres datent de 1948, mais ils valent encore pour l'année 1951, malgré quelques légers changements.

En 1948, l'Espagne avait 28 610 prêtres pour ses 28 369 715 habitants, c'est-à-dire que chaque prêtre avait la charge de 991 âmes, tandis que pour les 111 500 000 habitants répartis sur le continent sud-américain et dans l'archipel des Philippines on ne comptait que 20 841 prêtres, c'est-à-dire un pour 5 347 habitants. La disproportion entre séminaristes et habitants était encore plus grande : 1 pour 3 701 en Espagne et 1 pour 25 565 habitants en Amérique du Sud.

Je tiens à montrer par ces chiffres que le problème est grave et même très grave ; il réclame des solutions urgentes et l'Espagne se doit d'être la première à les offrir.

Les nonces apostoliques et les évêques font actuellement de louables efforts pour susciter des vocations et leur donner une bonne formation. Ils réunissent des Congrès, distribuent des tracts, organisent des Semaines et des Journées de vocations, construisent des Séminaires, mais tout cela est peu quand la nécessité est si urgente.

C'est aux Ordres religieux que l'on doit en bonne partie cet esprit catholique qui fort heureusement se conserve en Amérique du Sud. Des milliers de religieux espagnols et beaucoup originaires d'autres nations sont sur la brèche, contenant héroïquement les attaques des protestants, des francs-maçons, du laïcisme et de toutes les forces du mal.

Malgré tout, la foi n'est pas morte ; elle vit à l'état de braises qui donnent des flammes splendides si le vent souffle sur elles.

Nos missionnaires ont enraciné si profondément la foi dans les âmes, que celles-ci espèrent que nos prêtres d'aujourd'hui viendront remédier à cette pénurie qui pèse sur elles.

Remerciements de l'épiscopat chilien

Cette initiative a été bien accueillie outre-Atlantique, comme on en jugera par cette lettre collective des évêques chiliens de l'archidiocèse de Concepcion à l'épiscopat espagnol, adressée à Mgr Rigoberto Domenech, archevêque de Saragosse et directeur de l'Œuvre de coopération sacerdotale hispano-américaine (1) *:*

Concepcion, le 24 juillet 1951.

EXCELLENTISSIME ET RÉVÉRENDISSIME MONSEIGNEUR,

La Conférence des évêques de la province ecclésiastique de Concepcion du Chili, réunie en ce siège métropolitain, du 23 au 26 de ce mois, a pris connaissance avec beaucoup d'intérêt de

(1) Traduit de l'hebdomadaire espagnol *Ecclesia* du 5. 1. 1952.

de plaisir de l'Œuvre de coopération sacerdotale hispano-américaine, fondée il y a peu de temps par le vénérable épiscopat espagnol, pour susciter et diriger l'affluence de prêtres vers les diocèses du monde hispanique qui en ont besoin.

Nous sommes heureux de vous faire connaître, Révérendissime Excellence, que nous avons lu avec attention les divers articles qui réglementent cette œuvre magnifique, et nous croyons qu'ils constitueront un gage solide et consolateur d'une réalité pleine de promesses pour cette Amérique latine jamais abandonnée par la générosité de l'Espagne.

Jamais, en vérité, la mère patrie ne s'était désintéressée de ses filles qui autrefois étaient de son propre foyer. Après la rupture de l'unité politique, les évêques et les prêtres restèrent dans ces terres nouvelles pour former des prêtres et collaborer avec eux, avec la nouvelle hiérarchie, à l'œuvre de conquête du continent au Christ. L'affluence bienfaisante de prêtres espagnols vertueux et apostoliques n'a pas cessé jusqu'à aujourd'hui ; ces terres sont des témoins irrécusables de leurs très grands sacrifices de prêtres qui nous ont valu, pour notre bonheur, de rester unis à l'Espagne par les liens indestructibles de l'unité de langue, de culture, de foi et de coutumes chrétiennes.

Maintenant, cependant, avec l'heureuse initiative de la Conférence des métropolitains espagnols qui a établi l'Œuvre de coopération sacerdotale hispano-américaine, cet apport ininterrompu de l'Eglise espagnole à l'Eglise ibéro-américaine a pris une consistance véritable, dans la ligne d'une collaboration organisée du clergé séculier espagnol à l'apostolat multiforme de ces vastes diocèses et paroisses d'Amérique qui ont soif de la doctrine, de la parole et des grandes choses de Dieu.

Ce prêt chrétien et généreux, qui répond au sens catholique naturel de notre Eglise, en vertu duquel des prêtres bien formés spirituellement et intellectuellement, dévoués, entreprenants et robustes, viennent, pour les rudes tâches de ces champs d'apostolat, renforcer les maigres rangs de nos prêtres, laisse prévoir des récoltes splendides et des fruits abondants pour la gloire de Dieu, le bien des âmes et le progrès religieux effectif de nos populations.

Puisque nous espérons pouvoir faire usage de l'aimable offre de cette magnifique Œuvre de coopération sacerdotale hispano-américaine, nous demandons à Son Excellence Révérendissime, et, par son haut intermédiaire, à l'illustre hiérarchie espagnole, qu'ils veuillent bien accepter les sentiments de profonde gratitude de l'épiscopat de la province ecclésiastique de Concepcion du Chili pour cette grande initiative des métropolitains d'Espagne, d'autant plus digne de nos remerciements que, tout en reconnaissant les besoins naturels et urgents de l'Espagne elle-même, nos vénérables frères espagnols n'ont pas hésité, avec une noble compréhension, à s'occuper aussi des autres.

Nous sommes heureux de profiter de cette occasion pour exprimer à l'illustre épiscopat espagnol les sentiments de notre haute considération et de notre profonde estime.

LA PÉNÉTRATION COMMUNISTE EN AMÉRIQUE DU SUD

L'importance de la poussée communiste en Extrême-Orient et en Europe orientale ne doit pas faire oublier que la stratégie stalinienne englobe le monde entier. L'article qui suit donnera des points de repère pour l'étude du communisme en Amérique du Sud. On notera que le communisme s'y heurte, en particulier, à des « déviations » trotskystes et que, dans l'ensemble, sa pointe extrême de développement coïncide avec les années de la guerre et de l'après-guerre immédiate, c'est-à-dire avec l'alliance stratégique du bolchevisme et des démocraties dans leur lutte contre le nazisme.

I. Venezuela.

C'est durant la présidence du général Isaias Medina Angarita que le communisme prit de l'importance au Venezuela. Le général s'appuyait ouvertement sur le Parti communiste et confia des postes élevés à plusieurs de ses membres. Son successeur, le président Romulo Betancourt, chef du parti de l'action démocratique et lui-même ancien communiste, prit le pouvoir par un coup d'Etat en 1946. Il restaura la liberté électorale et fut élu président en octobre 1946 par une élection qui donna aux communistes 4 pour 100 des voix. Jusqu'alors les communistes étaient divisés en trois groupes, dont les doctrines étaient assez divergentes. L'unité fut réalisée vers cette époque sous l'impulsion de l'ambassadeur soviétique et Juan Bautista Fuenmayor devint secrétaire général du parti communiste refondu. Soutenu par les quatre cinquièmes de l'Assemblée, Betancourt travailla à libérer les cadres de l'ingérence communiste. Ses successeurs, Romulo Gallegos, puis le colonel Chalbahud enlevèrent aux communistes la liberté d'action, et cette répression aboutit à l'assassinat du colonel Chalbahud en 1950: Le gouvernement actuel, présidé par le Dr German Suarez Flamerich, décréta la dissolution du parti communiste en 1950. Seule la section nègre jouit aujourd'hui de quelque liberté. Quant au parti dissous, il agit encore grâce à son emprise sur les syndicats des transports et de l'industrie pétrolière. Les principaux chefs communistes sont actuellement le Dr Gustavo Machado, le Dr Salvador de la Plaza, Luis Mikilena et José Farias. Pour lutter contre leur influence, le gouvernement s'est lancé dans un programme de réformes économiques et de luttre contre l'inflation.

II. Equateur.

En 1944, plusieurs groupes de gauche, y compris les communistes, portaient au pouvoir le Dr José Maria Velasco, qui, en 1946, suspendit les libertés constitutionnelles en ce qui concerne les adhérents du parti communiste. Pour contrecarrer l'opposition communiste, socialiste et libérale, le gouvernement s'appuya alors sur les partis de droite. Les élections présidentielles de 1946 virent le triomphe de Velasco, qui poursuivit sa politique de répression. En 1947, les rouges tentèrent en vain quelques émeutes. Le gouvernement actuel de Galo Plaza a conservé la même politique.

III. Colombie.

Lorsque Ospina Pérez devint président en 1946, le parti communiste était le troisième du pays,

précédé par le parti libéral et le parti conservateur. Aux élections de 1947, les votes communistes descendirent de 25 000 à 16 000 et laissèrent le parti sans parlementaire. Cette défaite électorale fut suivie d'une scission dans le parti. Tandis que Gilberto Vieria demeurait le chef du parti communiste colombien, Augusto Duran fondait le parti des travailleurs communistes. La tension entre ces deux groupes ne fit que croître jusqu'aux troubles révolutionnaires du 9 avril 1948. Ce jour-là, pendant la Conférence pan-américaine de Bogota, le palais du gouvernement, l'ambassade des Etats-Unis et plusieurs églises furent la proie des flammes. A partir de ce moment, le gouvernement de Laureano Gomez commença à réprimer les activités communistes.

IV. Brésil.

Le parti communiste brésilien est le plus puissant d'Amérique du Sud. Fondé en 1921, il se développa dans l'ombre jusqu'en 1929, malgré l'hostilité des gouvernements de Arturo Bernardes et de Washington Luis. En 1930, Getulio Vargos, qui voulait à tout prix parvenir au pouvoir, promit au chef communiste Luis Carlos Prestes une amnistie complète et une participation au gouvernement s'il acceptait de supporter sa propre candidature. Prestes refusa et se rendit peu après à Moscou où il devait séjourner jusqu'en 1935. A son retour, Prestes fonda l'Alliance de libération nationale, qui devint vite importante et provoqua l'insurrection de novembre 1935. L'Alliance fut alors interdite par le gouvernement de Getulio Vargas, qui fit arrêter ses principaux membres. Prestes, caché à Rio-de-Janeiro, ne fut arrêté qu'en mars 1936 et fut condamné à seize ans de prison. En 1945, Vargas fit un renversement de politique : le parti communiste devint légal et Prestes fut amnistié. Vargas et Prestes firent alliance en vue de prochaines élections.

Deux candidats à la présidence, le général Enrico Gaspar Dutra et le major général des forces armées, Eduardo Gomez, s'entendirent alors pour rompre cette alliance par la force avant les élections : Vargas fut arrêté. Les élections portèrent Dutra au pouvoir, mais les partisans communistes de Prestes obtinrent 650 000 voix, soit 10 pour 100 du scrutin, et gagnèrent 14 sièges à l'Assemblée nationale. Prestes lui-même était élu au Sénat.

La nouvelle Constitution, proposée par Dutra et adoptée par les Chambres, comportait une clause mettant hors la loi tout parti dont l'existence mettrait en danger la sécurité du pays. Aucune mesure ne fut encore prise contre le parti communiste, mais toute l'année 1946 fut troublée par une violente agitation rouge.

Les élections de 1947 donnèrent 800 000 voix aux communistes, qui eurent 18 sièges sur 50 au Conseil municipal de Rio-de-Janeiro ; un des leurs, Adhemar de Barros, devint gouverneur de Sao-Paulo. Du coup, le parti communiste, qui comptait 445 clubs répartis dans tout le pays, était le plus fort du Brésil.

C'est peu après les élections de 1947 que le procureur général, Alceu Berbedo, déclara que le parti communiste mettait le pays en danger et qu'en vertu de la Constitution il était donc hors la loi. Le chef de la police fédérale, José Pereira Lira, arrêta les principaux chefs et détruisit tous les quarties généraux du parti. Prestes, qui tenta de fonder un parti populaire du Brésil, dut s'enfuir à l'étranger. Cependant, même dans l'illégalité, les communistes brésiliens demeurent puissants.

V. Bolivie.

Les communistes faisaient partie de la coalition révolutionnaire qui renversa en 1946 le gouvernement de Gualberto Villaroel. A partir de ce moment, derrière leur chef José Antonio Arce, ils se groupèrent dans le parti de la gauche révolutionnaire, qui appuya la candidature du Dr Guachalla, libéral. Ce fut le Dr Enrique Herzog, de l'union radicale-socialiste, qui fut élu président. Herzog entreprit une politique qui comprenait la sécurité ouvrière, un effort d'éducation populaire, le vote des femmes et la liberté religieuse. Les élections présidentielles de 1951 virent la défaite du candidat de la gauche révolutionnaire, Victor Paz Estenssoro.

VI. Paraguay.

Le parti communiste devint légal en août 1946 grâce au président Higinio Mirinigo. En quelques mois, il gagna plusieurs milliers d'adhérents au lieu des quelque 500 membres qu'il avait dans l'illégalité. Il commença bientôt une agitation révolutionnaire qui obligea le président Morinigo à suspendre les activités du parti. Malgré les efforts des chefs communistes Oscar Greydt et Obdulio Barthe, qui demandèrent en vain à Mgr Mena Porta, archevêque titulaire de Cyrrhus et coadjuteur d'Assomption, d'intervenir en leur faveur, le parti fut mis de nouveau hors la loi quelques mois plus tard.

VII. Uruguay.

Les élections de 1942 donnèrent 16 000 votes au parti communiste uruguayen. Celles de 1946 lui en donnèrent 30 000 et 5 sièges sur 100 à la Chambres des députés. En pratique, la plupart des gouvernements font appel au parti pour se maintenir au pouvoir.

VIII. Pérou.

Le parti communiste péruvien, fondé en 1930, et le parti de Haya de la Torre, Apra, fondé quelque temps auparavant, se donnent tous deux comme le parti du prolétariat. Ils furent alliés et peu actifs jusqu'en 1945. En 1946, Apra obtint 75 sièges au Parlement et fut ainsi porté au pouvoir ; les communistes, avec quatre sièges, firent alliance avec l'opposition conservatrice. Depuis lors, ils font porter leurs efforts sur le noyautage des syndicats et sur la propagande contre la coopération avec les Etats-Unis, qui est une des bases de la politique de Apra.

IX. Chili.

Le parti communiste chilien fut fondé en 192[illegible] avec les ruines du parti socialiste de Luis Emilio Recabarren. Mis hors la loi en 1926 par le dictateur Carlos Ibanez, les communistes constituèrent le parti national-démocratique. En 1932, ils se scindèrent en un groupe staliniste, avec Elias Lafferte et un groupe trotskyste, avec Manuel Hidalgo. Battu aux élections de 1932, Lafferte, avec son parti national-démocratique, tenta d'unir tous les partis de gauche en un front populaire. Ainsi sou

tenu, il gagna les élections de 1937, mais refusa de participer au gouvernement, qu'il laissa aux socialistes et aux radicaux. Le front populaire se rompit bientôt et, aux élections de 1941, les communistes firent campagne en faveur du candidat de la droite, Juan Antonio Rios.

En 1946, pendant une maladie du président Rios, ils organisèrent une grève générale. A la mort de Rios, son successeur, Gonzalez Videla, s'appuya sur les communistes, qui se sentirent assez forts pour abandonner le nom de parti national-démocratique et reprendre celui de parti communiste chilien. Le secrétaire général du parti, Carlos Contreras Labanca, devint ministre des Communications et Travaux publics ; deux autres rouges, Miguel Concha et Victor Contreras, devinrent respectivement ministre de l'Agriculture et ministre de la Terre et de la Colonisation.

Peu de temps après, Videla trouva un prétexte pour chasser les communistes de son Cabinet. Ceux-ci tentèrent un coup d'Etat. Videla, ayant reçu du Congrès des pouvoirs extraordinaires, fit occuper militairement les mines de charbon et de cuivre, et les usines de nitrate, proclama l'état de siège, dissout le parti communiste, arrêta 400 de ses adhérents et cassa 580 fonctionnaires.

En 1948, Videla fit voter une loi de défense de la démocratie, pour prévenir de futurs troubles. Mais le parti radical, qui a besoin des voix communistes pour gagner les élections de 1952, essaye actuellement de faire revenir le parti communiste dans l'arène politique.

X. Argentine.

Sous le régime du général Juan Domingo Peron, le parti communiste existe légalement, avec environ 35 000 membres. Ses principaux chefs sont Rodolfo Chioldi, Acedevo Alvarez et Victor Codovilla. Mais le programme économique et social du général lui enlève systématiquement tous ses slogans démagogiques.

(*D'après l'hebdomadaire mexicain* La Nacion *du* 27 *août* 1951.)

L'UNITÉ DU CLERGÉ SÉCULIER et du clergé régulier

A l'occasion du 22e anniversaire de sa nomination au siège épiscopal de Lisbonne, S. Em. le cardinal Manuel Gonçalves Cerejeira, patriarche de Lisbonne, prononça l'allocution suivante, le 18 novembre dernier (1). *Les principes qu'il rappelle sur la collaboration nécessaire des séculiers et des réguliers et sur leur fonction en rapport avec la hiérarchie sont du plus haut intérêt à l'heure actuelle, où la réflexion sur la spiritualité du clergé diocésain est à l'ordre du jour :*

Entouré par vous, les représentants de tout le clergé, séculier et régulier, du patriarcat, je sens mieux la plénitude de mon sacerdoce. Je le vois fécond en œuvres de sainteté et d'apostolat. Vous m'inspirez la confiance que la grâce qui m'a été donnée ne sera pas vaine.

Le patriarche avec son clergé, c'est-à-dire ses auxiliaires : qu'est-ce, sinon le sacerdoce même du Christ présent, continuant, opérant ici ? Notre union manifeste le Seigneur, répand ses dons, continue et complète l'œuvre de la Rédemption.

Nous pouvons affirmer que celui qui nous voit voit le Christ dans notre sacerdoce. Celui-ci n'est pas à nous (et l'on comprend donc qu'il soit indépendant du degré de notre perfection) ; en nous, par nous et avec nous, c'est Jésus qui va glorifiant le Père céleste et sauvant les hommes.

Nous sommes les porteurs de son sacerdoce. Nous apportons le secret du salut aux hommes de notre temps : du salut éternel d'abord (qui constitue la fin essentielle de la Rédemption) ; mais aussi du salut temporel ou, en d'autres termes, de la civilisation et de la culture. Sans la lumière et la grâce du Christ, jamais les hommes n'arriveraient à sortir du chemin du péché, de l'erreur et de l'injustice. Tout l'effort de rédemption humaine par l'homme abandonné à lui-même aboutira toujours (l'expérience du nazisme allemand hier et celle du communisme russe aujourd'hui illustrent cela) à une immolation de l'homme.

Notre époque est-elle mauvaise ? Il semble que l'enfer soit ouvert et qu'il n'y ait pas de place pour l'espérance. Mais c'est à cette époque que nous avons été envoyés pour la conduire au salut. Jésus n'a pas cessé d'être le Sauveur et l'Evangile n'a pas perdu son efficacité.

Une condition nécessaire est que notre sacerdoce soit vécu par nous. Cela signifie que le Christ soit connu, aimé, suivi avec toute notre intelligence, toute notre volonté et tout notre cœur ; que nous l'imitions, le reproduisions, le manifestions en nous ; que nous nous transformions en lui, nous identifiions avec lui, au point de pouvoir dire avec saint Paul que c'est lui qui vit en nous ; que nous pensions comme il pense, que nous voulions ce qu'il veut, que nous aimions ce qu'il aime ; que nous soyons crucifiés et ressuscités avec lui ; en un mot, que nous soyons, non seulement par le caractère sacerdotal, mais encore par notre vie, « d'autres Christ ».

Je ne distingue pas entre le clergé séculier et le clergé régulier ou religieux (sans soulever maintenant la question de l'équivoque dans laquelle l'expression « séculier » peut induire certains au sujet des exigences de sainteté de l'état clérical). Le clergé séculier et le clergé régulier, tout le clergé, ont un ministère de salut.

Dans son discours du 8 décembre 1950 aux religieux, le Saint-Père, Docteur suprême de l'Eglise, enseigna avec inégalable clarté et fermeté cette unité de droit divin de l'état clérical. Ce que le

(1) Traduction de *la D. C.* sur le texte portugais de *Novidades* du 19. 11. 1951.

Christ fonda comme état constitutif de l'Eglise fut le sacerdoce catholique ; il le fonda sur le roc de Pierre et des apôtres, du Pape et des évêques, pour continuer son œuvre dans le temps et dans l'espace.

« Clergé » signifie une institution divine sur laquelle est élevée l'Eglise. « Séculier » ou « régulier » est une différenciation instituée « selon le jugement de l'Eglise » guidée par l'Esprit-Saint. Il lui appartient de déterminer, selon les circonstances des temps, leurs différences respectives, leurs relations et leurs rôles. Et le Vicaire du Christ ajoute textuellement : « Pour qui fixe les yeux sur l'ordre de choses établi par le Christ, ni l'une ni l'autre des deux formes particulières du clergé ne détient la prérogative du droit divin, étant donné que ce droit ne place pas l'une avant l'autre et n'exclut ni l'une ni l'autre. » Il s'ensuit que les deux clergés sont frères. Unis au Pape et aux évêques, ils constituent toute la famille sacerdotale. A travers eux transparaissent le Christ et l'Eglise. Les désunir équivaut à faire œuvre de schisme. La fécondité du Saint-Esprit se manifeste dans la variété de leurs missions et charges apostoliques. Leur estime mutuelle et leur coopération aide l'édification du règne de Dieu.

Coopération avec la hiérarchie.

J'ai dit que vous m'inspiriez, réunis autour du trône patriarcal en cet anniversaire de mon élection, la confiance que la grâce qui me fut donnée ne sera pas vaine.

C'est que vous êtes tous les coopérateurs de ma mission apostolique. Dans le cérémonial de votre ordination, l'Eglise place dans la bouche du Pontife qui vous a communiqué le caractère sacerdotal cette solennelle action de grâces en laquelle — après avoir rappelé que le Seigneur plaça à la tête de son Eglise les évêques, « Pontifes suprêmes » — il leur donna les prêtres comme compagnons et auxiliaires. C'est grâce à votre coopération consacrée que je peux porter l'Evangile à toutes les âmes du patriarcat (seriez-vous pourtant assez, en nombre et en qualité, pour que cela se passe réellement ainsi ?).

C'est pour cela que le Saint-Père peut affirmer dans le discours cité que la loi qui soumet tout prêtre à l'évêque est une loi divine. « Qu'il soit séculier ou régulier, il doit exercer son sacerdoce comme auxiliaire de l'évêque et sous sa dépendance. » Cette dépendance dérive de la constitution même de l'Eglise ; c'est un principe essentiel auquel elle ne peut renoncer sans se nier elle-même.

Le fait canonique de l'exemption dont jouissent les religieux de droit pontifical ne s'y oppose pas. Par le vœu, ce fait les lie plus étroitement au Souverain Pontife comme à leur Supérieur suprême (auquel, d'ailleurs, les prêtres diocésains et les fidèles sont aussi sujets d'une façon ordinaire et immédiate) sans les soustraire au principe de la dépendance par rapport aux évêques. De façon générale, on pourrait dire que l'exemption se réfère à tout ce qui importe à la vie interne et à la vocation des Ordres religieux. Sa fin essentielle, comme l'enseignait Léon XIII, est « d'assurer le développement et la perfection de la vie religieuse ». Elle consacre, protège et aide la fidélité à l'esprit, à la règle et à la mission approuvée par l'Eglise. Toutefois, quant à leurs activités extérieures dans le cadre diocésain, les religieux, même exempts sont soumis à l'autorité des évêques respectifs. En dehors de leurs maisons et églises propres, tout et n'importe quel prêtre confesse et enseigne au nom de l'évêque du diocèse dans lequel il exerce son ministère ; il reçoit de lui mission et juridiction. Ainsi le Saint-Père peut-il affirmer que, « en conformité avec le droit canonique » les religieux exempts sont soumis à l'autorité de l'évêque du lieu, selon que l'exigent les devoirs de la charge épiscopale et la bonne organisation du soin des âmes ». C'est à lui qu'appartient, dans son diocèse, la direction de l'activité apostolique.

Ceci a-t-il toujours été bien compris ? Il s'est déjà vu au Portugal des fidèles qui en appelaient des décisions des évêques à des prêtres ayant une renommée de sagesse ou de sainteté. Et jusqu'à ceux-ci (même ceux qui avaient fait un vœu spécial d'obéissance) ont fait de la résistance passive sinon active. Par institution divine, il appartient aux évêques seuls de gouverner l'Eglise. En elle, les sages sont une lumière et les saints sont un fruit, mais la mission de parler au nom de Dieu en liant et déliant les consciences ne leur fut pas donnée à eux comme telle et ne peut avoir d'autre titre que l'autorité du Christ. Aux prêtres religieux comme aux prêtres diocésains il convient seulement de respecter, de réaliser et d'appliquer, dans leur vie et dans la direction des autres, les lois, les conseils et les orientations données dûment par ceux qui seuls ont autorité pour cela dans l'Eglise. Le fait que ce soit la même chose que si c'était le Christ s'impose à tous par fidélité à l'Eglise. Leur mission est d'être des coopérateurs ; ce serait une usurpation sacrilège de s'ériger en juges.

Les nécessités de l'heure présente imposent avec une urgence spéciale cette nécessaire coopération des deux clergés avec les évêques et entre eux. Aucun cœur d'évêque ne peut aujourd'hui manquer de dire avec affliction : « La moisson est immense et les ouvriers peu nombreux. » Pour faire le travail de beaucoup, ceux-ci doivent se multiplier dans la prière et dans l'apostolat, et personne n'a le droit de rester oisif.

On ne pourrait pas assurer que cet effort commun sous la direction des évêques ait toujours été parfaitement réalisé. Au Congrès des religieux, Mgr Urbani, archevêque titulaire de Sardes et assistant général de l'Action catholique italienne, envisagea ce problème urgent et délicat avec une notable clarté et circonspection.

Le clergé diocésain ne pourrait pas, comme on l'a déjà vu, réclamer de droit l'exclusivité de l'œuvre apostolique dans le cadre de la paroisse et du diocèse (et en pratique, il ne pourrait pas l'assurer à cause de son trop petit nombre et de son absence de spécialisation). Le clergé religieux ne pourrait pas refuser de coopérer avec lui dans les charges du soin des âmes et de la conquête missionnaire. Ces nécessités particulières de notre époque imposent, pour leur faire face de façon efficace, de nouvelles formes d'apostolat, une spécialisation des œuvres et des activités, des organisations supra-paroissiales et « même, pour certains, des secteurs supra-diocésains ». Le prêtre diocésain aussi bien que le religieux doit voir son diocèse ou son Institut dans l'Eglise ; c'est dans l'Eglise qu'ils prennent leur sens et leur valeur. Je ne peux pas souscrire à l'approbation enthousiaste avec laquelle un certain religieux, d'ailleurs illustre par sa science, me citait cette phrase plus politique que chrétienne d'un autre religieux : que l'amour de son Institut (et cet Institut est vraiment

plein de mérite et de gloire) est le signe de l'amour de l'Eglise. Il me semble qu'il y a là une inversion des valeurs. Il n'y a pas d'amour authentique de l'Eglise là où manque le respect de l'ordre essentiel. Celui-ci exige en premier lieu l'amour et l'obéissance à la hiérarchie instituée par le Christ.

La sainteté sacerdotale.

Tout prêtre, religieux ou séculier, a la vocation à la sainteté. Sans elle notre sacerdoce ne serait pas fécond et son exercice deviendrait une profanation. Ceci résulte, comme l'enseigne expressément le Vicaire du Christ, « de la nature même du très haut ministère sacerdotal », si le prêtre est un « autre Christ », consacré « avec un caractère indélébile qui le transforme comme en une image vivante du Sauveur » pour « remplir ses fonctions ».

De fait, la consécration sacerdotale le dédie au service de Dieu, pour glorifier avec le Christ la Sainte Trinité et sanctifie les hommes. Ceci implique le devoir spécifiquement sacerdotal, personnel et public, d'une entière immolation de soi-même.

Le sacerdoce n'est-il pas, selon l'enseignement formel de saint Thomas, un titre à une obligation plus grave à la sainteté que la profession religieuse ? « Le prêtre, destiné aux ministères les plus saints, écrit le Docteur commun, est tenu à une plus grande sainteté intérieure que le religieux en vertu de sa profession. »

Mais pourquoi remonter si loin, si toute l'exhortation *Menti nostrae*, adressée en septembre 1950 au clergé du monde entier, est un appel urgent et une magnifique leçon sur la sainteté sacerdotale ? Avec toute la véhémence apostolique, le Maître suprême ne commence-t-il pas par affirmer que les prêtres sont tenus à se dédier à l'œuvre de leur sainteté personnelle « *semper, ubique, totis viribus* » ?

Si tous les prêtres sont tenus à la sainteté, ils ne le sont pas, pourtant, de la même manière et au même titre. Les prêtres religieux, en plus de l'obligation générale et plus grave, qui résulte de leur ordination sacerdotale, se vouent publiquement à l'observance d'une règle de vie approuvée par l'Eglise comme moyen et chemin efficace de perfection.

Celle-ci réside essentiellement dans les conseils évangéliques. Selon l'expression propre, les religieux se placent dans un « état de perfection ». Fleur et fruit de l'Evangile, l'état de perfection appartient au patrimoine de l'Eglise. L'Eglise est organisée comme une pépinière de sainteté. Et toute son histoire bimillénaire est là pour attester comment elle a rempli le monde de pureté, de charité et d'héroïsme. Seule l'existence publique de cet état est une manifestation de la note de sainteté de l'Eglise.

Mais il est important de ne pas confondre cet « état de perfection avec la perfection personnelle. Les théologiens et les canonistes ajoutent d'ordinaire à « état de perfection » l'expression « à acquérir ». Ce qui veut dire que c'est une organisation de moyens adéquats et efficaces pour conquérir la perfection.

Il y a dans l'Eglise un « état de perfection » (nous ne parlons pas maintenant de l'état de perfection épiscopal) sans que ceux qui se rencontrent en lui soient nécessairement des saints ; et il y a en fait de nombreuses perfections dans tous les états de vie sans que ceux qui sont ainsi parfaits fassent profession publique de l'être. La raison en est que « la perfection de la vie chrétienne », comme Pie XII le rappelle aux prêtres dans *Menti Nostrae*, « consiste dans l'amour de Dieu et du prochain », amour qui doit être, toutefois, « ardent, effectif, opérant ». Le catalogue des saints ne laisse pas le moindre doute sur ce point.

Au sacerdoce séculier comme au sacerdoce religieux, l'Eglise rappelle à tous moments le devoir de la perfection, mais elle laisse à celui-là, dans le cadre du chapitre *De Clericis* (1), la liberté dans le choix des moyens, la liberté de se lier par des vœux y comprise. Pour être saint, son genre de vie lui met en main « à tous moments tous les moyens », comme le dit un distingué religieux.

Il vient ici à propos de rappeler que la perfection particulière de chacun n'est pas une perfection abstraite, mais celle qui correspond au plan de Dieu, à la vocation propre. Etre parfait, c'est dire « oui » à tout ce que Dieu veut de nous, selon l'état, la forme et le degré voulus par lui. Dans les deux documents pontificaux, si souvent cités ici, adressés respectivement au clergé séculier et aux religieux, on ne trouve l'expression de nulle préférence. Insistant avec force pour les prêtres diocésains sur le devoir de sainteté qui dérive du sacerdoce et indiquant les moyens de la réaliser d'une part, et d'autre part, exaltant l'excellence et l'efficacité de l'état religieux, il laisse tous les chemins ouverts selon les inspirations de l'Esprit-Saint.

Il serait d'ailleurs erroné et injuste de prétendre que le prêtre séculier choisit l'imperfection. Tel était peut-être le sentiment du saint religieux qui, étant encore au Séminaire, affirmait que c'était faute de générosité que quelques-uns des plus distingués n'entendaient pas un appel direct à la vie religieuse ; c'était peut-être aussi celui d'un autre religieux, également saint et vénéré tel par beaucoup, qui me conseillait au début de mon épiscopat d'établir une année de probation pour les vocations, afin qu'elles prennent refuge dans les noviciats. C'était certainement le sentiment de membres du clergé séculier qu'au temps éloigné de ma jeunesse j'ai entendu affirmer qu'ils n'étaient pas des moines, pour se disculper de ne pas être les prêtres qu'ils devaient être.

Pour moi, je juge qu'il est de mon devoir impérieux (et j'oserais même l'appeler ma mission, si cela ne paraissait pas prétentieux) de soulever l'idéal sacerdotal dans la conscience des prêtres et des fidèles. Le soulever n'est pas diminuer l'idéal religieux. Je pense que ce n'est pas seulement enseigner la vérité, mais aussi servir l'Eglise. Il est toujours vrai qu'un clergé saint peut seul accomplir la mission sacerdotale. Mais dans les circonstances présentes, c'est principalement sur le clergé diocésain que tombe la charge de prendre soin des âmes et celle de la conquête missionnaire. Pour accréditer l'Evangile, il doit l'avoir réalisé en soi. C'est à travers son cœur pur, sacrifié et brûlant de foi et d'amour que le commun des hommes entreverra le Cœur miséricordieux de Jésus. Il sera d'abord, devant les masses, le témoignage du Christ et de l'Eglise.

C'est avec la plus sincère joie et l'admiration la plus émue que je puis affirmer qu'il y a dans le clergé diocésain des prêtres qui vivent héroïquement leur sacerdoce avec la simplicité de celui qui l'ignore, purs comme des anges, pauvres comme

(1) Voir *Codex Juris Canonici*, c. 108-486, spécialement c. 124-144.

saint François, ardents comme les apôtres. Ce sont de tels prêtres de l'un et l'autre clergé qui, par le rayonnement de leur exemple, donnent l'amour du Christ à tant d'âmes généreuses qui renoncent à tout pour le suivre, soit à l'autel, soit dans les cloîtres, soit dans le monde.

Dans la profession de foi catholique, nous affirmons d'abord, comme marque de l'Eglise, son unité : *Credo in unam sanctam et apostolicam ecclesiam*. Dans sa prière sacerdotale de la dernière Cène, le Seigneur pria le Père céleste « que tous soient un » afin que le monde croit. L'union d'esprit et de cœur de tout le clergé, union faite autour de ceux que le Seigneur a mis à sa propre place comme chefs et pasteurs, est le sacrement efficace de la conversion du monde.

L'UNITÉ CHRÉTIENNE

La Semaine de prières pour l'Unité chrétienne (18-25 janvier) a donné lieu à des exposés des points de vue des diverses confessions chrétiennes sur l'Unité et la prière pour l'Unité.

I. – Origines de l'octave de prières pour l'Unité chrétienne

Dom BÈDE WINSLOW *écrit dans le* Catholic Herald *du* 18. 1. 1952 :

C'est en 1907 que le Révérend Spencer Jones suggéra que la fête de saint Pierre (29 juin) soit observée tous les ans comme jour de prière pour l'Unité chrétienne et que des sermons soient donnés ce jour-là sur la position du Souverain Pontife. Le P. Paul Watson, de Graymoor, ajouta à cette idée qu'il devrait y avoir toute une octave de prières à cette intention, allant de la fête de la Chaire de Saint-Pierre à Rome (18 janvier) à celle de la Conversion de saint Paul (25 janvier). Cette dernière idée fut adoptée. Tous deux étaient à cette époque anglicans.

Le but de l'octave était nettement de prier pour la réunion de la chrétienté au Saint-Siège. Dès le début, des ecclésiastiques et des laïques catholiques aussi bien qu'anglicans y prirent part ; par exemple, le cardinal O'Connell, de Boston, qui l'approuva de tout cœur.

En 1909, quand la Société de l'Expiation fut réconciliée collectivement avec Rome, l'octave de prières pour l'Unité reçut la bénédiction de Pie X et tous les Papes, depuis lors, se sont identifiés avec cette intention.

Après que Benoît XIV en eut étendu la pratique à toute l'Eglise, les catholiques du monde entier s'y intéressèrent. Aux Etats-Unis, toute la hiérarchie l'adopta. Dans les Missions et chez les catholiques des rites orientaux on s'y donna avec enthousiasme.

« Du côté anglican, remarque le Révérend Spencer Jones, le mouvement, comme tous autres semblables, eut à passer comme par le feu et, commençant avec le bas clergé, à gagner graduellement les autorités et le centre. Commençant à être observé dès 1909 en Angleterre l'octave s'étendit aux colonies, mais c'est seulement en 1918 que la Ligue catholique, présidée par le Révérend Fynes-Clinton, l'organisa systématiquement. »

L'abbé Couturier, de Lyon, entendit parler de l'octave en 1932 et comprit tout de suite que la position doctrinale qui y était impliquée empêchait bien des chrétiens d'y prendre part. En 1934, afin de remédier à cela, il établit ce qu'il appela la Semaine universelle de prières pour l'Unité chrétienne qui coïncidait avec l'octave. Ceux qui y prenaient part étaient laissés entièrement libres de s'en tenir à leurs croyances respectives ; on leur demandait seulement de prier pour l'Unité chrétienne selon la volonté de Dieu.

Il en résulta qu'il y eut deux groupes de chrétiens à prier pour l'Unité durant ces huit jours, les uns priant explicitement pour l'union avec le Saint-Siège, les autres priant aussi pour l'Unité chrétienne, mais laissant son mode aux mains de Dieu, priant la prière du Christ, « que tous soient un ».

L'abbé Couturier explique ainsi la base sur laquelle repose la Semaine de prières : « Si un esprit identique de prière est possible parmi les chrétiens séparés les uns des autres, cet esprit devient nécessaire. Mais c'est seulement possible si les chrétiens se rencontrent de nouveau dans le Christ, en qui ils sont tous ancrés par leur Baptême, rendus parfaits dans la sincérité et la loyauté de leur foi. Regrettant alors, en lui, leur séparation et espérant obtenir leur unité parfaite, ils doivent écouter sa prière pour la répéter à leur tour, absorbés ensemble dans une même et unique supplication. Il n'y aura plus qu'un Christ suppliant le Père.

Cette unité de prières résulte de l'unité de leur amour du Christ et de tous leurs frères en lui. Cela entraînera certainement l'unité de leur foi ; puisqu'il n'y a qu'un Christ, il ne peut y avoir qu'une unité. »

De cette façon, les prières de l'octave sont devenues la Semaine de l'Unité chrétienne et se sont répandues sous cette forme parmi les chrétiens du monde entier. D'année en année, elles deviennent plus nombreuses et plus profondes parmi les catholiques de France et de Belgique, chez les anglicans, dans le protestantisme de France, d'Angleterre et de Scandinavie, et aussi dans l'orthodoxie...

II. – Point de vue catholique

1. Appel aux catholiques d'Angleterre.

Dans le Catholic Herald *du* 18. 1. 1952, MICHEL DE LA BEDOYÈRE *revient sur la question avec cet appel :*

... Quelques-uns d'entre nous, hélas ! regardent l'Eglise établie, avec ses extrêmes de doctrine et et de pratique, comme à peine mieux qu'une plaisanterie et écartent les héritiers de la grande spi-

ritualité non conformiste comme de simples témoins d'un passé mort. Mais, dans la mesure où nous faisons cela, nous nous révélons incapables de comprendre nos compatriotes. L'Eglise établie, par exemple, parce qu'elle ne pouvait survivre sous cette forme qu'en Angleterre, est une réalité nettement anglaise. Dans sa dignité, dans sa tolérance, dans sa capacité de susciter des îlots de haute spiritualité, dans sa croyance au culte collectif, elle possède quelque chose qui pourrait bien être une condition nécessaire à un complet retour au christianisme dans notre pays. Le non-conformisme aussi, avec sa sévérité et son émotionalisme populaire religieux pourrait aussi représenter quelque chose dont la masse des Anglais a besoin pour constituer une foi nationale.

Tous ces caractères, tenus dans certaines limites, sont des qualités accidentelles. Beaucoup d'entre elles viennent d'avant la réforme.

Pourtant, elles sont destinées à périr (et avec elles, peut-être, la religion de la nation anglaise, en opposition avec celle des individus) si l'essentiel de l'unité, de la foi, de la doctrine et de la discipline catholiques n'est pas restauré.

Pouvons-nous être indifférents à cela ? Pouvons-nous nous désintéresser du problème de l'Unité chrétienne tel que des accidents l'affectent, quand il s'agit d'une nation-île comme la nôtre, si imbue de ses traditions propres, si étonnamment conservatrice dans ses jugements de valeur et dans ses émotions ?...

L'octave de l'Unité chrétienne est, de toutes les périodes de l'année, celle où nos prières doivent se concentrer spécialement là-dessus.

2. Le sens de l'unité.

Le R. P. Georges Tavard, *A. A., précisait ainsi le sens de l'Unité, dans* la Croix *du* 15. 1. 1952 :

Du point de vue de l'essence de l'Eglise, de ce qu'est l'incarnation sociologique du Corps du Christ, l'Unité est donnée déjà à l'Eglise ; elle lui a toujours été donnée, déposée qu'elle est par l'Esprit-Saint dans la communion avec le Siège de Pierre. Elle n'appartient pas à des hommes, pas plus d'ailleurs que ne leur appartiennent les autres dons de Dieu. Ce sont eux qui, unis dans la foi et dans la pratique des sacrements, reçoivent l'Unité comme un don qui les dépasse de toutes parts. L'unité dans la doctrine est l'expression normale de cette Unité dans la foi ; l'unité dans la prière publique de l'Eglise visible est l'expression nécessaire de cette Unité dans la pratique des sacrements.

Du point de vue de l'existence de l'Eglise, telle qu'elle se déroule dans l'ordre des phénomènes, l'Unité des croyants n'est pas encore donnée. C'est là un fait d'histoire : il est des hommes qui sont unis dans la foi — dans la mesure où ils croient au Sauveur Jésus-Christ, Homme-Dieu, et à ce qu'implique cette foi, — tout en restant séparés de l'Eglise catholique dans la doctrine et dans la pratique des sacrements. Prononçant le même *Credo* que l'Eglise, ils ne reconnaissent pas l'expression de ce *Credo* qu'appelle le développement du dogme et ne sont pas en communion avec le Siège de Pierre. En termes canoniques, ce sont des hérétiques et des schismatiques. En termes historiques, ce sont, en gros, des réformés et des orthodoxes. En termes œcuméniques, dirons-nous, ce sont des chrétiens séparés. Unis au Christ dans la foi, ils appartiennent donc à l'Eglise, au Corps mystique ; mais, séparés du Siège de Pierre dans la doctrine et dans la pratique des sacrements, ils ne remplissent pas les conditions normales de l'appartenance visible à l'Eglise.

La jonction à venir de la parfaite Unité essentielle de l'Eglise par l'Unité existentielle encore imparfaite des croyants est incluse dans l'espérance surnaturelle par laquelle, forts des mérites du Christ, nous savons que l'Eglise triomphera des contingences historiques, et nous attendons ce triomphe. Mais est-ce un événement temporel, une réunion sur terre que vise cette espérance, ou est-ce seulement la vision johannique de la Jérusalem nouvelle ? Question sans réponse, car, à l'image de l'Unité essentielle de l'Eglise, le retour des chrétiens séparés à l'Unité doit être reçu de Dieu, don gratuit accordé à l'heure du Père. Dans les desseins de sa miséricorde, cette Unité viendra en temps opportun. Que ce soit à titre d'événement historique prophétisant l'Unité eschatologique, que ce soit comme partie intégrale de cette promotion ultime, il n'importe. Le sens de l'Unité est moins la certitude d'un aboutissement terrestre qu'une souffrance féconde, inséparable de l'insertion du Corps mystique dans l'histoire. C'est une souffrance de la charité aux prises avec l'imperfection du devenir. Bienvenues seront les tentatives de rapprochement, les conversations, les prières, les initiatives communes. Meurtrissants seront les heurts, les incompréhensions, les échecs. Au plus profond de l'âme chrétienne, demeurera la participation à la « prière sacerdotale » du Christ, prélude et anticipation de son agonie et de sa mort, promesse de sa gloire et de sa Résurrection.

3. La brisure entre l'Orient et l'Occident.

Le R. P. Yves Congar, *O. P., souligne ainsi, dans* Témoignage chrétien *du* 18. 1. 1952, *la déchirure dont souffre l'Eglise :*

Il fut un temps où un chrétien pouvait parcourir le monde fidèle, aller de l'Orient à l'Occident, et rencontrer partout des frères avec lesquels il pût être totalement en communion.

Vers l'an 200, Abercius, évêque de Hériapolis, fit graver de son vivant l'épitaphe suivante, dont le marbre original se trouve au Vatican :

Je suis disciple d'un pasteur pur, qui paît ses troupeaux de brebis par monts et plaines... C'est lui qui m'envoya à Rome contempler la souveraine et voir la reine aux vêtements d'or, aux chaussures d'or. Je vis là un peuple qui porte un sceau brillant. J'ai vu aussi la plaine de Syrie, et toutes les villes, et Nisibe par-delà l'Euphrate. Partout, j'ai trouvé des frères... La foi, partout, me conduisait. Partout elle me servit un poisson de source, très grand, très pur, qu'a pêché une vierge pure. Elle le donnait sans cesse à manger aux amis. Elle a un vin délicieux qu'elle donne avec du pain...

Sous le symbolisme des expressions, nous retrouvons dans ce texte émouvant tous les éléments de l'Unité catholique : un seul pasteur suprême, Jésus-Christ ; unité de foi, unité de culte et des sacrements, avec l'allusion si tendre à l'Eucharistie : communion avec l'Eglise de Rome qui est représentée une reine.

Pendant onze siècles, tel fut le régime de la chrétienté. Partout on trouvait des frères ; partout

la même foi introduisait dans la société de ces frères ; partout on pouvait partager avec eux le même pain.

Aujourd'hui, on trouvera encore sans doute partout des communautés catholiques ; mais l'évêque de Hiérapolis, s'il en est un, le patriarche de Constantinople ou celui de Moscou ne pourraient plus partager avec nous ce vin délicieux qu'on prend avec le pain. Et nous-mêmes, si nous visitions les plaines de Syrie et les pays au-delà de l'Euphrate, nous trouverions surtout des frères... séparés.

A la source même du salut, au lieu où s'offrit pour nous le Christ Jésus, dans l'église du Saint-Sépulcre, moines grecs et moines latins se succèdent sans se connaître et s'épient mutuellement, là même où Jésus a déclaré : *Si, lorsque tu présentes ton offrande à l'autel, tu te souviens que ton frère a quelque chose contre toi, laisse là ton offrande devant l'autel et va d'abord te réconcilier avec ton frère ; puis viens présenter ton offrande.*

Le musulman, qui observe cette comédie tragiquement scandaleuse, se moque et dit : « Regardez La Mecque, et voyez si *nous* n'avons pas l'unité ! »

Comment en est-on venu là ?

Les patriarches de Constantinople ont sacrifié la primauté de l'Eglise romaine à une indépendance qui les a laissés seuls et les a livrés, finalement, au despotisme des empereurs. Attachés à leurs traditions particulières et aux formes immuables du passé, les Grecs n'ont pas voulu reconnaître le développement de la pensée latine. Ils ont été, à l'excès, imbus de l'esprit de chicane et d'orgueil.

Mais les Latins n'ont pas assez tenu compte de l'Orient ; ils l'ont, de leur côté, méprisé et brutalisé. Il fut un temps où les rites somptueux et vénérables de l'Orient étaient tenus en peu d'estime. Les barons français et les marchands vénitiens ont fait dévier la quatrième Croisade en conquête de Constantinople, et la protestation du Pape n'a pu faire oublier l'agression.

Ainsi, l'histoire de nos rapports est tellement l'histoire de nos conflits et de nos luttes, qu'on ne peut la parcourir sans avoir le cœur serré.

Que faire, et comment racheter ces siècles où des frères ne se sont connus que pour se quereller ?

Il y faudra beaucoup de temps et beaucoup de patience. Quand, dans une famille, on s'est ainsi divisé, il faut des années de patience, de délicatesse, de totale loyauté, pour dissiper le ressentiment et les rancœurs accumulés. A l'échelle des peuples, des Eglises et de l'histoire, il faut multiplier par 100. Les fautes historiques et collectives pèsent incomparablement plus lourd que les autres et se payent beaucoup plus cher.

Il faudra payer très cher.

Il y faudra beaucoup d'amour. Seul un amour vrai, un amour pur et délicatement bienfaisant, vient à bout de blessures aussi profondes.

Il y faudra beaucoup d'intelligence. Une compréhension mutuelle qu'on peut préparer par une information objective et loyale. Presque toujours, la sympathie suit un sincère effort de compréhension.

Il y faudra beaucoup de prières. Une instante supplication.

Il y faudra beaucoup d'humilité. Car nous nous sommes affrontés, les uns les autres, avec une cuirasse d'orgueil. Il faudra expier tout cet orgueil et le renoncer dans un esprit de véritable et chrétienne humilité.

Il y faudra enfin beaucoup de foi. Et, s'il en existe une capable de transporter les montagnes, c'est celle-là qu'il faudra demander à Dieu de nous donner.

4. Nos frères protestants.

Le P. CONGAR, *un peu plus loin, écrit :*

Nos frères séparés les plus proches, à nous, catholiques de France, ce sont les protestants. Rares sont ceux d'entre nous qui n'en connaissent ou n'en fréquentent pas, qui n'en comptent, peut-être, dans leur famille.

Généralement, l'idée que catholiques et protestants ont les uns sur les autres est assez superficielle et plutot négative. Les catholiques ne lisent pas la Bible, mais ils adorent la Sainte Vierge, pensent les protestants ; les protestants ne prient pas pour les morts et ne rendent aucun culte à Marie, disent les catholiques... Il est évident qu'il faut aller plus loin.

Un mouvement comme fut la Réforme du XVIe siècle, qui a nourri des millions de chrétiens et a créé un peu partout des communautés actives de fidèles, ne peut pas n'avoir été qu'une immense duperie. Et plus encore une réalité telle que l'Eglise catholique, qui a fait l'éducation religieuse d'innombrables saints et ne cesse de risquer les pires dommages pour réaliser le commandement du Seigneur d'aller baptiser et faire disciples toutes les nations, ne peut pas être cet etouffoir de la liberté et cette organisation de l'idolâtrie que certains voudraient faire croire.

Une végétation luxuriante et parasite.

Il y a pourtant, dans l'appréciation spontanée et courante que nous portons les uns sur les autres un fond réel de vérité. En gros, les catholiques estiment que les protestants ont trop soustrait au christianisme ; les protestants pensent que les catholiques lui ont trop ajouté.

La Réforme s'est attaquée à de réels abus que les meilleurs des catholiques regrettaient et combattaient. Non seulement il y avait trop de prêtres et d'évêques plus occupés de choses terrestres que de l'Evangile, mais il y avait trop de pratiques extérieures qui avaient recouvert la prière des fidèles et où l'on pouvait se demander parfois si la superstition n'avait pas remplacé la foi du cœur. Les réformateurs ont voulu désencombrer le christianisme de cette végétation luxuriante et parasite que la vie de l'Eglise au moyen âge avait développée sur l'arbre de l'Evangile.

Mais, en voulant élaguer, n'ont-ils pas trop retranché et n'ont-ils pas abouti à un christianisme tronqué, si dépouillé qu'il en est devenu mutilé ? En s'insurgeant contre quelques excès du culte des saints et de la Vierge, n'ont-ils pas atteint la vérité profonde de la communion des saints ? En voulant rétablir un pur « culte en esprit et en vérité », n'ont-ils pas abouti à un christianisme désincarné ? En combattant les empiétements des prêtres dans la vie des consciences, n'ont-ils pas oublié le pouvoir des clés et le bienfait de la confession ? En voulant mettre l'âme en face de Dieu seul, ne l'ont-ils pas vouée à la solitude, alors que nous sommes appelés à former un corps et une Eglise ; n'ont-ils pas méconnu le rôle des sacrements et des ministères dans l'Eglise ? On pourrait allonger presque indéfiniment cette liste de questions. Et l'on s'apercevrait qu'en exprimant le sentiment commun des catholiques au sujet du protestantisme, elles atteignent finalement le fond des choses.

Beaucoup de protestants sentent eux-mêmes qu'en voulant revenir au « pur Evangile » on a, au XVIe siècle, amputé la réalité chrétienne. Ils voudraient, sans rien abandonner d'un Evangile où ils puisent leur force et qui illumine leur

conscience, rendre une certaine place à la Vierge, restaurer une liturgie, rétablir la confession, renouveler ou restaurer leur sens de l'Eglise, retrouver certains sacrements, voire réintroduire un épiscopat (qui est bien, il faut l'avouer, une réalité biblique)... En Allemagne, pendant la guerre et depuis, des déclarations en ce sens n'ont pas été rares parmi les luthériens. Un des meilleurs connaisseurs de Luther, le Dr Meissinger, a dit que si Luther revenait aujourd'hui il ne s'élèverait plus contre l'Eglise catholique.

Mais sans doute faut-il que, de leur côté, les catholiques entendent la protestation de la Réforme contre ce que la vie luxuriante et joyeuse du catholicisme risque parfois de produire, par-dessus l'Evangile, de superfétations et d'excroissances. Nous, catholiques de France, critiquons parfois, à cet égard, le catholicisme plus exubérant de l'Espagne ou de l'Italie. Mais on est toujours le Méridional de quelqu'un. Nous avons, nous aussi, nos exagérations et nos malfaçons. Dans notre manière de pratiquer le culte des saints ou même de la Vierge, n'y a-t-il pas parfois un excès et des apparences, au moins, de superstition ? Nos messes et nos sacrements ne risquent-ils pas, parfois, de tourner en automatisme, nos cérémonies à la représentation et au ritualisme, notre dogmatisme à l'intolérance et à l'étroitesse ? Notre confiance en l'Eglise, dont nous avons le sentiment réconfortant de faire partie, n'offre-t-elle pas le danger d'abdiquer quelque chose de notre personnalité et de remettre à un clergé toujours tenté par le cléricalisme, la conduite de notre vie profonde ? Ici encore, on pourrait allonger presque indéfiniment cette liste de questions.

Aussi sommes-nous conviés les uns et les autres, catholiques ou protestants, à un sérieux examen de conscience. Le jour où nous l'aurons entrepris pour de bon, un grand pas aura été fait vers un rapprochement, qu'il faudra bien quelque jour envisager sérieusement. Car cela presse et nous ne savons pas jusqu'où jouera le sursis que nous donne la patience de Dieu ni si nous aurons le temps de nous retrouver fraternellement avant d'être appelés à donner ensemble notre témoignage devant un monde où il serait devenu dangereux d'être chrétien.

5. Le prix de l'Unité chrétienne.

Le Monde *du* 19. 1. 1952 *publiait cet article de Mgr* G. CHEVROT, *membre de l'Institut :*

C'est devant Dieu, devant lui seul, que dans une prière douloureuse nous considérons le problème de l'Unité chrétienne. Problème aux « dimensions immenses », ces deux mots ne se contredisent pas. Nous osons, en effet, sonder les desseins infinis de Dieu. Nous osons le supplier d'opérer ce qu'un miracle seulement peut accomplir, car les chrétiens, en dépit de leur bonne volonté présente, qui est grande, ne parviendront pas d'eux-mêmes à reconstruire l'œuvre divine qu'ils ont inconsidérément et orgueilleusement détruite.

Aussi cette semaine de prières est-elle pour nous une époque d'humiliation, d'amère contrition et de fervent repentir. Chrétiens de toutes les confessions, sans exception, nous avons trahi l'ordre formel de Jésus-Christ, nous ne l'avons pas aimé plus que nous, nous ne nous sommes pas aimés comme il nous a aimés. L'histoire de tous nos déchirements successifs impose la même conclusion : une once d'amour de part et d'autre pouvait les éviter. S'il y avait eu un François d'Assise dans les deux camps, l'union n'aurait pas été brisée.

Aussi je ne pense pas que le remembrement de l'Eglise puisse être efficacement envisagé sur un autre plan que celui de la charité, et je suis persuadé que la charité obtiendra de Dieu, quand il le voudra, la solution d'un problème humainement insoluble.

Nombre d'esprits découvrent aujourd'hui cette grande misère de la désunion des chrétiens et voudraient y remédier au plus tôt afin d'opposer une force plus cohérente à l'athéisme qui fait actuellement dans le monde des progrès effrayants. Cet aspect de la question ne nous échappe pas, il n'est pas cependant notre premier souci. Bien plus, nous ne verrions pas sans crainte qu'on tentât d'utiliser une « idéologie » dite chrétienne contre l'idéologie marxiste en faveur d'une cause politique ou d'intérêts économiques. Notre objectif est purement spirituel. Les chrétiens répandus dans toutes les parties du monde peuvent, dès à présent, en dépit de leurs divisions, défendre leur patrimoine commun contre les attaques de l'athéisme. Beaucoup, quelle que soit leur dénomination, « ont déjà résisté jusqu'au sang ».

Notre malheur est plus grave. Ce dont nous souffrons, c'est de ne pouvoir présenter aux hommes qu'un Christ divisé. La parole de Jésus nous soufflette sans répit : « Père, que mes disciples soient un comme nous sommes un, *afin que* le monde croie que c'est toi qui m'as envoyé. » Tant que nous serons désunis, nous ne serons pas les témoins authentiques du Christ, et le monde ne croira pas. Voilà qui pèse pour nous d'un autre poids que les conséquences désolantes de notre émiettement.

Le XXe siècle aura été le témoin d'un *rapprochement* entre chrétiens de confessions différentes. Il s'est manifesté en particulier par des confrontations doctrinales dont l'utilité n'est pas niable puisqu'elles permettent aux uns et aux autres de reviser les motifs de leurs divisions et surtout de rechercher sur les points où ils divergent quelle est la véritable pensée de Jésus-Christ. Toutefois, le « rapprochement » n'est pas la « réunion ». Les discussions dogmatiques n'ont pas, en elles-mêmes, le pouvoir d'unir les esprits. Cette union se prépare dans les profondeurs mystérieuses des âmes.

Attendrait-on, par exemple, d'un théologien catholique qu'il remît en question le dogme récemment promulgué de l'Assomption de Marie ? Or, les théologiens non romains engagent leur foi avec autant de certitude et de sincérité pour affirmer que cette croyance, ancienne mais non primitive, *n'est pas* « une vérité révélée de Dieu ». L'opposition ne paraît pas moins irréductible sur plusieurs autres articles de foi. Conciles ou conciliabules, consistoires ou conférences pourront se succéder, ils ne sauraient d'eux-mêmes aboutir à la réunion.

Serions-nous donc dans une impasse ? Pour le dire, il faudrait oublier que « Dieu révèle aux tout petits ce qu'il cache aux sages et aux habiles », et qu'au-dessus de tous les charismes existe la voie par excellence de la charité. C'est elle qui conduit à la Vérité. Je ne parle pas ici de l'amitié bienfaisante qui unit dès maintenant beaucoup de chrétiens séparés, mais de l'amour divin qui suscite les Pentecôtes. Nous attendons le remembrement de l'Eglise d'un mouvement de sainteté, d'une « croisade », au sens où ce mot peut être prononcé par des lèvres chrétiennes, c'est-à-dire d'une émulation dans la participation aux souffrances rédemptrices de Jésus-Christ. C'est la croix qui nous réunira. Entendons par là

l'adhésion joyeuse et confiante des chrétiens de toute sorte aux épreuves purificatrices — déjà commencées — au moyen desquelles Dieu veut unifier leur amour.

Pour nous, une seule question se pose : « Sommes-nous prêts à payer le prix de l'unité ? La charité jusqu'à la croix ? » Si oui, à la souffrance unanime des chrétiens, le Seigneur répondra à son tour par le miracle de l'Unité.

6. Nécessité des idées claires au service de l'Unité des chrétiens.

A. Menoud, *dans* la Liberté de Fribourg *du* 2. 2. 1952, *souligne les risques que font courir à l'Unité l'erreur et l'ignorance :*

Nous venons de vivre la Semaine de prières pour l'Unité. Dans le monde entier, les centaines de millions d'hommes qui croient au Christ ont été invités par leurs chefs spirituels à implorer Dieu pour que se réalise mieux le vœu du Christ : « *Père, sanctifiez-les dans la vérité..., afin que tous soient Un..., et que l'Amour dont tu m'as aimé soit en eux, et moi en eux.* » (*Jean*, XVII, 17, 21, 26.) Les catholiques se sont unis avec ferveur à cette prière universelle.

Certes, aujourd'hui moins que jamais, les chrétiens peuvent considérer leurs divisions comme un état de fait auquel il faut se résigner.

Les déchirures de la robe sans couture du Christ, de son Eglise, ne peuvent pas être acceptées : la prière et l'action des chrétiens devront les diminuer et enfin les supprimer. A un cœur animé par l'amour du Christ, ces divisions sont rigoureusement *insupportables*. C'est que l'*Unité* est un autre nom de la *charité* et que, sans la charité, rien n'est authentiquement et efficacement chrétien.

L'Eglise souffre persécution dans une partie de l'Europe et dans d'immenses contrées de l'Asie, en particulier en Chine, d'où les informations parviennent relativement nombreuses. De l'Europe orientale, les nouvelles rares et difficilement contrôlables montrent les souffrances de peuples entiers, séculairement fidèles au christianisme, attaqués et rongés par le cancer d'une propagande d'un machiavélisme inouï qui les conduit par l'ignorance et l'erreur progressives à détester l'Eglise, à méconnaître le Christ, à remplacer enfin l'Evangile qui sauvait leurs âmes et leur culture par un matérialisme qui nie l'esprit et ne connaît que la civilisation des moyens de production.

Devant ces maux, les chrétiens peuvent-ils rester désunis, rivés à des querelles qui furent soulevées dans un passé qui paraît souvent incompréhensible à notre temps et furent conservées surtout peut-être par la méfiance mutuelle ?

Non, ils ne le peuvent pas, et il faudra bien qu'enfin l'Esprit du Christ triomphe de l'erreur et de l'ignorance.

Erreur et *ignorance*, oui ; nous n'avons pas dit *péché*, et c'est sur ce point initial que les idées doivent être claires chez les catholiques, et c'est sur ce point aussi que nos frères non catholiques, soucieux d'unir les chrétiens, peuvent connaître avec fruit la doctrine de l'Eglise.

Pour nous, ceux qui, aujourd'hui, sont éduqués chrétiennement, mais hors de l'Eglise catholique, *ne sont pas des hérétiques : ce sont, avant tout, des chrétiens*. Ce n'est pas là une formule de prudence, comme si l'on n'osait pas employer le mot d'hérétique pour ne pas blesser les protestants. C'est la vérité théologique : un hérétique est rigoureusement celui qui, *sachant qu'il renonce à la vérité*, adhère à une erreur en matière de foi. Il en est de même pour le schisme qui est la rupture délibérée d'avec la communauté de l'Eglise. N'est schismatique que celui qui, *sciemment*, se détacherait de l'ensemble de l'Eglis[e]. Encore une fois, ce n'est pas là politesse de lan[gage].

Hérésie et schisme sont des fautes morales ; qu[i] oserait en charger ceux qui n'ont point la respon[sabilité] d'une déchirure de l'Eglise, mais tenten[t] de vivre l'Evangile et de se nourrir de ce qui leu[r] a été transmis des richesses que le Christ [a] données au monde, au jour de son suprême sacri[fice] ?

Laissons donc, à tout jamais, les mots d'héré[tique] et de schismatique pour désigner les membre[s] d'autres Eglises. Le P. Jugie, un des meilleur[s] connaisseurs des religions orientales, dit, pa[r] exemple, avec raison : « Les catholiques doiven[t] user, pour désigner les fidèles des Eglises hétéro[doxes] orientales, des mots *dissidents*, de *frère[s] séparés* et d'autres appellations semblables fai[sant] abstraction de la notion de péché formel d[e] schisme ou d'hérésie. » Il en est de même pou[r] les protestants.

Nous n'avons pas non plus le droit de parle[r] d'Eglise hérétique ou schismatique, en parlan[t] des communautés qui ne reconnaissent pas l[e] Souverain Pontife : issues d'une graine qui fu[t] un jour hérétique, elles sont aujourd'hui de[s] Eglises que nous appelons *dissidentes*. Elle[s] gardent, certes, en elles le patrimoine d'un[e] hérésie, mais bien des valeurs authentiquemen[t] chrétiennes sont restées saines et efficaces malgr[é] ce foyer d'erreurs. C'est ainsi que nous consid[é]rons les Eglises non catholiques. Leur dési[r] d'unité qui s'exprimait dans les prières de l[a] semaine du 18 au 25 janvier est précisément u[n] des purs témoignages des grandeurs évangélique[s] qu'elles ont conservées.

Mais ce ne sont pas seulement des mots qu[e] nous bannissons, mais toute une habitude d[e] pensée et une attitude qui fut celle d'une form[e] de chrétienté à laquelle il n'est pas question d[e] revenir.

L'Eglise ne connaît qu'une loi suprême, cell[e] de la charité : elle l'applique d'abord à tous ceu[x] qui, sincèrement, servent le Christ, à tous le[s] chrétiens et à toute communauté qui reconnaît e[n] Jésus le Rédempteur du monde.

Comment verrons-nous, dans cette perspectiv[e] une Eglise dissidente qui a conservé un gran[d] nombre de valeurs chrétiennes ?

Relisons le cardinal Newman qui, après 184[5] l'année de sa conversion, parle ainsi de l'Eglis[e] anglicane ; il le sait, elle n'est pas d'institutio[n] divine ; pourtant, il écrit : « Je vois dans l'Eglis[e] anglicane une institution vénérable et ennobli[e] par ses souvenirs historiques, un monument d[e] la sagesse du passé..., *et, jusqu'à un certain poin[t] un témoin et une école de vérité religieuse.* » Sage[s] paroles que seule la charité pouvait inspirer celui qui venait d'apercevoir que l'Eglise catho[lique] était la seule patrie spirituelle que sa f[oi] désirait depuis tant d'années.

Tout le problème de l'Unité des chrétiens tien[t] bien dans cette réalité : la charité. C'est elle qu[i] lie les membres de l'Eglise catholique entre eu[x] en les unissant dans le Christ. C'est elle déjà qu[i] unit, malgré erreurs, ignorances et malentendu[s] tous les chrétiens, quels qu'ils soient et malgré l[e] particularisme de certaines communautés.

C'est bien pour cela que la prière est le moye[n] le plus immédiat pour orienter les chrétiens ve[rs] l'Unité que le Christ a implorée de son Père pou[r] l'Eglise.

Certes, « l'influence de la foi et de la charit[é] resterait tout à fait mutilée et inefficace à établi[r] l'Unité dans le Christ, si elle ne s'appuyait su[r] la pierre inébranlable sur laquelle l'Eglise a ét[é] divinement fondée, à savoir sur l'autorité suprêm[e] de Pierre et de ses successeurs », a rappel[é] S. S. Pie XII, dans son Encyclique *Orientali[s] Ecclesiae* du 24 avril 1944. C'est, en effet, dan[s]

ette plénitude du christianisme que la charité eut développer les richesses que le Christ a éposées en elle.

En considérant nos frères séparés et leurs glises dans la perspective catholique rappelée i, et en soumettant à cette vue, à la fois ferme t tolérante, nos paroles et nos actes, nous rédui- ons les distances qui nous séparent d'eux.

La charité, sans qui toutes choses ne sont rien, ourra faire le reste du chemin.

III. – Point de vue orthodoxe

e prix de l'Unité chrétienne.

Mgr PANTELEIMON, *métropolite orthodoxe de hio (Grèce), donnait dans* le Monde *du* 26. 1. 1952, *e point de vue de son Eglise séparée :*

... Du fond des cœurs chrétiens jaillissent des rières continuelles pour l'union des Eglises. 'Eglise orthodoxe orientale du Christ, dans tous s offices liturgiques, prie « pour la stabilité es saintes Eglises de Dieu et pour l'union de ous ». Emouvante et combien figurative est une rtaine prière de l'ancienne Eglise. Elle n'était as encore divisée alors, mais elle était cepen- ant troublée par diverses hérésies. C'est au ours du Saint Sacrifice : le prêtre a devant lui s saints dons, le pain et le vin. Son regard se xe sur le fragment de pain. Il songe qu'il est omposé de grains de froment qui avaient été més sur le champ. La main bénie du laboureur s avait fauchés lorsqu'ils avaient été mûrs, il s avait portés sur l'aire, les avait séparés de vraie et de la terre, et, propres, les avait nenés dans sa grange. De là le grain avait été orté au moulin, et de froment il était devenu rine. Puis il avait pétri la farine jusqu'à evenir une seule masse, qu'il avait cuite au four. 'est désormais un tout inséparable, qu'aucune uissance ne pourrait ramener et séparer en rains de blé. La belle prière s'appuie sur ce it d'un composé inséparable. La main du rêtre désigne le pain. Il lève les yeux au ciel ses lèvres profèrent cette émouvante prière : Ainsi que ce pain a été dispersé sur les mon- gnes et a été rassemblé pour devenir un, ainsi i'il en soit de ton Eglise, qui a été rassemblée s extrémités de la terre. » Qui donc peut emeurer indifférent devant une pareille prière ? ette prière n'est-elle pas capable de toucher le eur le plus dur et de le faire déborder des plus eaux sentiments ?

L'Eglise catholique aussi ne cesse de prier pour union des Eglises, organisant dans ce but des semblées et des prières publiques. Toutes les itres Eglises, celles qui croient au Christ, Sau- ur du monde, Fils de Dieu incarné pour notre lut, toutes prient pour l'union des Eglises comme une, sainte, catholique et apostolique ». ce vœu universel eût été déjà accompli, le ésir du Seigneur eût été obtenu si le fanatisme ntichrétien n'avait pas dominé dans le cœur un grand nombre, dirigeants et peuples. Entre Eglise orthodoxe et l'Eglise catholique, c'est le natisme, et le fanatisme seulement, qui a mis relief les insignifiantes et jamais sérieuses dif- rences, lesquelles, en fin de compte, existaient itrefois sans être capables de déterminer le hisme.

En fin de compte cependant, tous les compé- nts doivent se rendre compte que la conscience rétienne revendique l'union. Les deux plus iciennes Eglises, l'orthodoxe et la catholique, oivent tomber dans les bras l'une de l'autre, eurer sur le passé, et, purifiées par les larmes la contrition, représenter la puissance divine donner à leurs peuples la joie du Seigneur. mmédiatement ensuite, l'Eglise anglicane doit pprocher, ainsi que toutes les autres Eglises chrétiennes qui croient en un Dieu en trois per- sonnes, en la divinité du Verbe fait chair, dans la Rédemption par l'effusion de son Sang, dans le jugement dernier et la rétribution, la trans- mission de la grâce divine par les saints mys- tères, toutes doivent s'approcher, laissant là le fanatisme et étant résolues à accepter la grâce et la miséricorde de Dieu...

IV. – Point de vue anglican

1. Vérité, unité et concorde.

Le point de vue anglican nous est donné par Church Times *du* 18. 1. 1952 :

La Semaine de prières pour l'Unité chrétienne commence aujourd'hui. Pendant les huit jours qui viennent, les chrétiens prieront dans le monde entier « pour que vienne l'unité visible du royaume de Dieu que le Christ désire et comme il le désire ».

Cette intention a été formulée par l'abbé Couturier. Grâce à son influence douce mais ferme, la Semaine de prières, qui était exclusivement catholique romaine jusque peu après 1930, s'est étendue au-delà de l'obédience romaine. Avec une clairvoyance prophétique, l'abbé Couturier demanda que toute controverse soit exclue de la littérature de la Semaine. Des prières simples et directes que tous peuvent utiliser furent composées et mises en circulation. L'abbé soulignait que la clé de l'union était la volonté du Christ. Aucun autre motif n'était admissible.

Il peut y avoir et il y a d'autres arguments en faveur d'une réunion ; mais en eux-mêmes ils sont incomplets et obscurcissent le point essentiel. Il est vrai, par exemple, que les efforts missionnaires de confessions chrétiennes rivales étonnent les simples et compromettent l'expansion de l'évangélisation. On ne peut nier que l'Eglise soit handicapée dans sa lutte contre le paganisme si elle paraît parler avec plusieurs voix. Mais le fait demeure que la séparation est un péché simplement et seulement parce que c'est contraire à la volonté du Christ.

Le pasteur Max Thurian, de la communauté réformée de Cluny, estime que le Christ avait prévu la désunion de son Eglise : « Nous savons une chose, c'est que l'unité est une promesse qui sera honorée. Mais nous ne savons ni la forme ni les moyens de cette unité. Il appartient à Dieu seul de savoir cela. Comprendre que cette unité est un mystère parce qu'elle exclut toute idée préconçue permet une prière commune, une supplication qui est celle de Jésus-Christ : qu'ils soient un comme nous sommes un. Ceux qui prétendent savoir le temps, la forme et le sens de cette union font injure au mystère de la Sainte Trinité. »

De même que les théologiens ne peuvent jamais expliquer à des esprits finis la nature infinie et ineffable de la Trinité indivise, de même la nature de l'Eglise indivise est un mystère qui n'admet ni formule facile ni raccourcis.

L'unité viendra. C'est la volonté du Seigneur. Cela fait partie de ce pourquoi tout chrétien prie quand il récite la prière du Seigneur. L'unité est la première et la plus importante demande dans la prière pour l'Eglise qui monte tous les jours des autels de l'Eglise d'Angleterre vers le mystère transcendant de la Sainte Trinité. C'est également la première et la plus importante demande dans le Canon de la messe latine.

Le devoir de tous est de s'engager avec péni-

tence et humilité dans ce travail pour l'unité. Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur une très belle prière de Lancelot Andrewes : « Prions pour les Eglises du monde entier ; pour leur vérité, leur unité et leur stabilité ; pour qu'en elles toute la charité puisse fleurir et la vérité vivre. Prions pour notre Eglise aussi, pour que ce qui lui manque lui soit donné et ce qui en elle est malsain soit corrigé. »

Quand le Christ le voudra, et comme il le veut : nul homme ne peut dépasser cela. « Il ne vous appartient pas de connaître les temps et les saisons. » Le développement de la théologie biblique a fait que des hommes de plus en plus nombreux, appartenant à toutes les confessions, s'accordent sur la vérité de la sainte parole de Dieu. Quand Dieu voudra bien, comme tous les chrétiens doivent le demander, ils vivront dans l'unité et dans l'amour.

2. Le prix de l'Unité chrétienne.

Le Dr GEORGE K. A. BELL, *évêque anglican de Chichester, insiste sur le prix de l'Unité, dans le* Monde *du* 19. 1. 1952 :

D'innombrables chrétiens appartenant à des confessions multiples ont un lien commun dans leur désir ardent de voir s'accomplir la prière du Sauveur : « *Ut unum sint.* » Ce désir les unit tout au long de l'année, mais en cette semaine de l'universelle prière, ils se rencontrent spirituellement d'une manière toute spéciale. Leur intercession, partout où elle monte vers Dieu, est tout à la fois l'expression d'un *fellowship* déjà existant et un avant-goût de l'unité parfaite. Quelque difficile qu'il soit pour des chrétiens désunis depuis si longtemps de recouvrer l'unité, c'est à la fois le besoin de son propre cœur et le besoin du monde qui poussent le croyant en avant sur la route de la rencontre.

Quel est le prix de l'Unité ? La réponse à cette question dépend partiellement, il va sans dire, du genre d'unité qui est recherché. Les avocats de l'Unité peuvent d'abord concentrer leurs efforts sur l'Unité elle-même, et dans cette exclusive préoccupation ils poursuivent un but qui est excellent puisqu'il est la volonté même de Dieu. Mais s'ils se concentrent ainsi sur l'Unité elle-même, il va de soi qu'ils seront intéressés par la forme qu'elle prendra, et, en effet, la forme est de la plus haute importance. Dans une telle recherche, ils seront amenés nécessairement à penser en termes ecclésiastiques : ils envisageront l'Unité surtout comme un résultat qui s'articule en formules doctrinales, qui est nanti d'un ministère uniforme et d'une organisation unifiée. Et ce faisant ils diront : « Le prix que les divers groupes chrétiens sont invités à payer est un prix ecclésiastique ; en abandonnant quelque chose, ils pourront croire encore qu'ils gardent l'essentiel, peut-être, mais en recevant quelque chose, ils se croiront infidèles. Je puis, par exemple, être invité à me soumettre à une autorité suprême, soumission que ni ma conscience ni ma raison ne peuvent justifier. Vous pouvez être invité à cesser de tenir pour *de foi* des dogmes qui ont été définis comme tels. Mon ami peut être invité à accepter une vision des Ecritures, de la Tradition ou des sacrements qui est incompatible avec ses convictions. » Il suffit de formuler cette position pour apercevoir l'énormité des obstacles qui se dresseront sur la route d'une unité conçue principalement en termes ecclésiastiques.

Mais il y a une autre manière d'aborder le problèmes de l'Unité. Sans doute les avocats de l'Unité doivent-ils envisager la forme qu'elle doit revêtir. Cependant, le résultat sera bien différent dans la méthode de recherche de cette forme d'abord ils regardent le salut du monde comm le but de leur tâche. Dans l'Evangile de sai Jean, nous lisons : « Dieu n'a pas envoyé so Fils dans le monde pour qu'il juge le monde, ma pour que le monde soit sauvé par lui. » (III, 17 Et dans sa grande prière sacerdotale, le Sauveu prie « afin que tous soient un, comme toi, Pèr tu es en moi, et comme je suis en toi, afin qu'eu aussi soient un en nous ; pour que le monde cro que tu m'as envoyé ». (*Jean*, XVII, 21.) Et aussit après : « Je leur ai donné la gloire que tu m'a donnée afin qu'ils soient un comme nous somm un — moi en eux, et toi en moi, — afin qu'i soient parfaitement un et que le monde co naisse que tu m'as envoyé et que tu les aimés comme tu m'as aimé. » (*Ibid.* 22-23.) Enf et surtout, les derniers mots de la prière : « Af que l'amour dont tu m'as aimé soit en eux que je sois en eux. » (*Ibid.* 26.)

Nous sommes ici au cœur même de l'enseign ment du Christ sur l'Unité. Le but est « que monde puisse croire ». L'accent est mis s l'unité dans l'amour. Loin de moi de suggér que l'unité dans l'amour n'exige pas d'ét exprimée dans une forme, ou que cette form ne postule pas une organisation. L'intérie requiert l'extérieur, mais l'extérieur est con tionné par l'intérieur. Ce que je maintiens, c'e que si nous gardons l'unité dans l'amour comm le principe directeur, la question que nous pos rons sera celle-ci : « Quelle sorte d'organisati est donc requise pour exprimer l'unité da l'amour ? » Nous pouvons prétendre, certes, q l'histoire de l'Eglise nous guidera dans réponse à cette question, mais pouvons-nous di qu'il n'y a qu'une seule réponse possible ? Ain en mettant l'accent sur le « prix de l'Unité nous sommes transportés dans une atmosphè assez différente. Ce n'est plus le cas de reven quer pour soi l'exclusive possession de l'autor spirituelle ou des dons spirituels. C'est le cas se regarder les uns les autres : « Je désire vo voir pour vous communiquer quelque don spi tuel afin que vous soyez affermis ou plutôt a que nous soyons encouragés ensemble au mil de vous par la foi qui nous est commu à vous et à moi. » (*Rom.*, I, 11-12.) C'est u occasion de prendre une attitude spiritue juste, c'est une occasion d'humilité.

Peut-être, en conséquence, la vraie répon à la question : « Quel est le prix de l'Unité ? serait-elle celle-ci : « Le prix de l'unité, c'est l'h milité. » Peut-être le besoin primordial est celui sur quoi la semaine de l'universelle priè attire spécialement notre attention. Et je ne sa rais mieux finir que par ces mots du gra leader œcuménique Nathan Söderblom : « plus important n'est pas de créer une organis tion et des formes extérieures, mais qu'il y dans le monde entier des âmes ardentes en ac de prière, qui enchaînent notre humanité déchi par ses luttes dans les chaînes invisibles ma efficaces de l'amour. »

V. — Point de vue protestant

1. Le prix de l'Unité chrétienne selon un luthéri

Le pasteur GUNNAR ROSENDAL, *luthérien, prom teur d'un mouvement liturgique dans l'Eglise s doise, expose le point de vue luthérien :*

Le prix de l'Unité peut être envisagé de s points de vue.

Il est d'abord payé une fois pour toutes Notre-Seigneur Jésus-Christ s'offrant sur le G gotha, faisant de lui-même un sacrifice éter pour toute l'humanité. Par ce sacrifice, n sommes unis au Père céleste, unis et réconcili sacrifiés au Père céleste avec toutes nos divisi

et tous nos schismes. Aujourd'hui, nous ne sommes pas unis, nous sommes divisés. Et il faut, comme le disait saint Augustin, que « nous devenions ce que nous sommes », c'est-à-dire réaliser dans notre vie et nos actions ce que nous sommes dans une réalité transcendante. Chaque fois que la sainte messe est célébrée et que le Saint Sacrifice est offert au Père céleste, nous sommes unis dans la prière, dans un commun désir et une commune attente, mais non, hélas ! dans une Eglise. Et c'est pourquoi, si nous pouvons suivre la messe ensemble, il ne nous est pas permis de communier ensemble, parce que la messe est l'expression de l'Unité complète et présente, et cette Unité nous ne l'avons pas. Les prières en commun sont l'expression de notre désir d'être ce que nous sommes, ils sont un souhait ardent de la consommation future.

Le second prix de l'Unité, ce sont nos prières. Il faut, en tous pays, dans toute communauté chrétienne, faire monter des prières ardentes pour l'Unité. Par là, nous commençons d'être unis, nous retrouvons quelques vestiges de l'Unité originelle. Voilà pourquoi il est si important de prendre part à la Semaine de l'universelle prière. Et n'est-ce pas une admirable vision que les chrétiens du monde entier demandent l'Unité au même Père, par le même Seigneur, et dans le même Saint-Esprit ? La prière commune est un prix très agréable de l'Unité.

Le troisième prix est le sacrifice de nous-mêmes. S'adonner corps et âme aux travaux de cette sainte cause — l'Unité — pour laquelle Notre-Seigneur a prié dans la nuit, à l'heure où il était trahi, procure la plus grande des joies de la vie chrétienne. C'est un sacrifice de joie et c'est un prix très doux. Se perdre dans le Christ, c'est être changé en lui, à la ressemblance de sa prière : *Ut omnes unum sint.*

Nous voulons aussi donner notre travail comme prix de l'Unité. Après la prière, il a la seconde place. Se donner de la peine, sacrifier ses aises dans ce but, voilà qui est très beau aux yeux de Dieu. Et, mieux encore : devenir un martyr de l'Unité, être méconnu, incompris, critiqué, quelle bénédiction ! Pour un protestant, être traité de « catholique » ; pour un catholique, s'entendre appeler « protestant » parce qu'on travaille pour l'Unité, voilà vraiment un titre d'honneur. « Heureux serez-vous quand on dira faussement contre vous toute sorte de mal à cause de moi. » Oui, c'est là un prix de l'Unité très heureux.

Le cinquième prix de l'Unité, ce sont nos ressentiments. Comme nous les avons accumulés pendant des siècles ! Et pour les motiver nous avons falsifié mutuellement nos doctrines, nous avons fait des peintures très fausses du protestantisme et du catholicisme. Nous avons aimé notre entêtement religieux, nous nous sommes considérés comme d'excellents chrétiens quand nous n'étions qu'intransigeants, ignorants et bornés. Comme prix de l'Unité, nous renoncerons à tout cela.

Le sixième prix est notre fausse conception de Dieu. Nous avons pensé que Dieu était catholique ou protestant. Nous l'avons utilisé pour notre stratégie ecclésiastique afin qu'il fût à notre côté. Mais la vérité c'est qu'il faut que nous soyons à côté de Dieu et non pas Dieu à notre côté. Il faut payer ce prix avec beaucoup d'humilité. Il faut se demander si la tentation de dominer Dieu au lieu d'être dominé par lui a été vaincue dans nos cœurs. La domination de Dieu sur nous est nécessaire à l'Unité, car l'Unité est de Dieu et non de l'homme.

Le septième prix, ce sont nos sympathies, nos amitiés, notre amour humain. Nous n'avons pas seulement des ressentiments, nous avons aussi des sympathies mutuelles. Mais peut-il y avoir danger à s'aimer entre chrétiens ? Certainement. Nous nous disons : « Ne sommes-nous pas frères en Christ, enfants de Dieu ? Nos différences ne sont-elles pas de l'histoire ancienne sans portée aujourd'hui ? » Et voici que nous propageons un œcuménisme indifférent, vague, tout humain. Il faut offrir à Dieu ces sympathies humaines afin qu'il les change en amour vrai de lui. Dieu, source de la vérité, ne peut tolérer que nous tentions d'unir l'Eglise par un compromis de vérité. Il faut unir vérité et amour. Il ne s'agit pas de diminuer la sympathie mutuelle entre frères chrétiens, mais de la sanctifier. Toutes choses offertes et abandonnées à Dieu ne sont pas diminuées, mais bénies. Il en va ainsi de la sympathie, payée comme un prix de l'Unité.

2. Le prix de l'Unité chrétienne
selon un membre de l'Église réformée de France.

Le pasteur JEAN CADIER, *professeur à la Faculté de théologie protestante de Montpellier, écrit dans* le Monde *du* 19. 1. 1952 :

Le chapitre xi de l'Epître aux Hébreux, après avoir donné sa définition liminaire : « La foi est une ferme assurance des choses qu'on espère, une démonstration de celles qu'on ne voit point », nous retrace en quelques raccourcis la vie des pionniers qui ont mené ’ travers les siècles l'exis-
pionniers qui ont mené à travers les siècles l'existence paradoxale des hommes de Dieu. Etrangers au monde, voyageurs vers une autre patrie, ils voyaient ce que les autres, accrochés aux réalités matérielles, ne pouvaient discerner.

Or, on pourrait, sur le thème de l'Unité chrétienne, ajouter à cette suite un nouveau : « C'est par la foi... » Ceux qui ont été une fois saisis par la vision de l'Eglise une ne peuvent guère appuyer sur des données statistiques, sur des faits analysables par la méthode historique, leur certitude d'un regroupement des chrétiens. Certes, ils se réjouissent d'apprendre que dans tel pays, lointain ou proche, des barrières sont tombées et que des rencontres ont eu lieu. Mais il faut reconnaître que les progrès sont lents ; il faut même constater sur certains points des reculs, des durcissements de position. Cependant, ceux qui ont reçu la vision la gardent précieusement en eux-mêmes, et ils continuent dans l'acte de foi qui leur a été demandé. C'est par la foi... que nous savons que l'Eglise est une. C'est par la foi... que nous savons que le Saint-Esprit unit en un seul corps le corps du Christ, les croyants dispersés. C'est par la foi... que nous savons que bien qu'appartenant à des clos différents tous ceux qui reçoivent du Christ leur vie surnaturelle sont les sarments d'un même cep. Sur les murs s'inscrivent des titres différents, et cependant c'est la même vigne de Dieu. L'affirmation de l'Unité chrétienne est essentiellement un acte de foi.

Ainsi l'enseigne le catéchisme de Calvin au chapitre xv : « Comme il n'y a qu'un chef des fidèles, aussi ils doivent être tous unis en un même corps, de sorte qu'il n'y a pas plusieurs Eglises, mais une seule, qui est répandue sur tout le monde. »

Le prix de l'Unité est donc cet acte de foi.

Or, la foi, qui est une adhésion de l'être tout entier à la personne divine, a plusieurs aspects suivant qu'elle concerne l'intelligence, le cœur ou la volonté de celui qui croit. Le prix sera donc à payer dans ces différents domaines afin que nous tirions de cet acte de foi en l'Eglise une toutes les conséquences qui en découlent.

Dans le domaine de la pensée, payer le prix sera entreprendre avec sincérité la recherche théologique qui *doit* manifester l'unité de la doctrine. Je dis bien : qui *doit*, car tout chrétien croit que la révélation est une et que la vérité

chrétienne est une. En fait, les confrontations théologiques ont abouti, ces dernières années, à des résultats très positifs. Un consensus théologique s'est établi sur bien des points par une recherche plus poussée et plus objective des données bibliques. Dans son remarquable livre *Aspects nouveaux du problème de l'Eglise*, le R. P. Braun parlait en 1941 d'un nouveau consensus sur le royaume de Dieu et l'Eglise. Un accord s'est établi en 1938 dans la préparation de la Conférence œcuménique d'Edimbourg, toujours par la recherche théologique, sur les définitions de la grâce et aussi de la présence réelle. Je cite cette dernière définition : « Nous croyons tous que Christ est réellement présent dans la sainte Cène, bien que nous puissions différer d'opinion sur la manière dont cette présence est manifestée et réalisée. » Je pense, enfin, à cette confrontation théologique qui a été publiée dans le livre *La Sainte Eglise universelle* et aux résultats évidents d'une telle confrontation, que Dieu donne aux théologiens des différentes confessions assez de science et d'objectivité pour manifester par des recherches de ce genre les points de rencontre des chemins théologiques. Ils sont nombreux.

Comment aussi ne pas souligner la place toujours plus grande que tient dans le rapprochement œcuménique la lecture de la Bible. Dans son étude sur « l'Ecriture et les chrétiens » (publiée dans le livre *Le Christ réconciliateur des chrétiens*), le R. P. Daniélou, parlant de « la place toujours plus grande que la Bible intégrale se trouve, depuis un demi-siècle surtout, prendre dans la pensée et la vie des fidèles », y voir « un des grands faits de notre temps, un de ceux dont les conséquences sont les plus incalculables, et un fait nouveau ». C'est, en effet, une admirable nouveauté, et qui ne peut que fortifier la mentalité œcuménique, alimentée aux même sources de l'Ancien et du Nouveau Testament. Payer le prix, ce sera s'avancer sans crainte dans cette recherche en commun de la vérité révélée dans la Sainte Ecriture.

Dans le domaine du cœur, la foi est confiance en Dieu. Ici encore, l'acte de foi qui nous est demandé, c'est d'aimer assez Dieu pour le reconnaître dans la personne de frères qui n'appartiennent pas à notre confession. Au premier abord, cette affirmation peut apparaître comme banale. Mais en fait, ne devons-nous pas reconnaître qu'une défiance créée par les traditions séculaires nous sépare et que nous avons de la peine à quitter une certaine réserve défensive lorsque nous nous entretenons avec des hommes appartenant à une autre tradition chrétienne et que nous avons de la peine à reconnaître en eux le Christ qui vit et agit ? Ici, le prix à payer s'appelle l'amour chrétien.

Il faut, enfin, parler de cet aspect trop méconnu de l'acte de foi qui est l'obéissance. Nous entrons ici sur le terrain si difficile du comportement de l'attitude pratique, où se posent des questions parfois bien douloureuses. En fait, les confessions chrétiennes sont beaucoup plus divisées dans le domaine de la pratique et du culte que dans celui de la pensée. Pour le réformé, l'obéissance sera l'obéissance au Saint-Esprit, créant par le moyen de l'Ecriture Sainte qu'il illumine, une obligation à laquelle le croyant ne peut se dérober, un « aiguilon contre lequel il ne peut regimber ». Lié par l'Ecriture Sainte, mené par l'injonction du Saint-Esprit, il ne peut que céder à une emprise plus haute. C'est le « je ne puis autrement » du réformateur à Worms. Qu'il y ait dans cette attitude un risque, nul ne peut le contester. Car la souveraineté de Dieu est au delà de nos contrôles. Cependant, le catholique pensera que les volontés de Dieu s'incarnent dans la réalité sociologique de l'Eglise et reconnaît à ses décisions une autorité. Ici est, à notre sens, le conflit le plus grave. Mais nous avons parlé d'acte de foi. Ne faut-il pas, quels que soient les démentis qui peuvent nous être opposés par des faits, même des faits récents, que notre acte de foi signifie que nous croyons que la prière du Seigneur dans la chambre haute « qu'ils soient un » sera un jour exaucée ? Cette prière est notre seule raison d'espérer en la constitution visible d'une seule Eglise. Elle transcende tous nos conflits, toutes nos controverses. Elle nous engage à prier avec d'autres chrétiens dont nous sommes séparés, dans le même sens que Jésus. Car c'est cela que signifie prier « au nom de Jésus ». Il nous est demandé de continuer la route dans la foi. Payer le prix de l'Unité, c'est avant tout beaucoup prier pour l'Unité.

— *« The Sun danced at Fatima ». A critical story of the apparitions*, par JOSEPH A. PELLETIER, A. A. — Vol. 14 × 20,5 cm., 164 pages. Prix : 1 dollar. The Caron Press, Worcester (Mass.), Etats-Unis. 1951.

Dans l'immense littérature sur Fatima, le présent ouvrage occupe une place à part. L'auteur a étudié sur place les documents et les sources, dont certaines n'avaient pas encore été utilisées, et les a soumis à un examen critique. Il en est résulté un travail original, qui se distingue de celui de da Fonseca et de ceux qui en dérivent. Vingt-sept pages de notes à la fin de l'ouvrage justifient les positions prises. Dans l'ouvrage même, pas d'étalage d'érudition ; il est de lecture agréable et écrit avec beaucoup de piété. Une seconde édition vient de paraître aux Etats-Unis.

— *Le problème de la foi dans les milieux intellectuels du XXe siècle*, par le chanoine JACQUES LECLERCQ. 2e édition. — Vol. 12,5 × 18,5 cm., 84 pages, 165 fr. français. Editions Casterman, Paris-Tournai. 1950.

L'expérience et la science de l'auteur lui ont permis de traiter d'une manière pertinente l'incroyance et le retour à la foi, la psychologie de la foi, les dispositions morales qu'elle implique, la foi et la méthode scientifique, la foi du chrétien de naissance.

— *Petit guide de l'aide à la construction*, par G. FAU et A. DEBEAURAIN, magistrats. — Une brochure 22 × 13,5 de 88 pages. Prix : 300 francs franco. Editions des Annales des loyers et de la propriété commerciale, à Forcalquier (Basses-Alpes).

Nous avons déjà signalé cette précieuse brochure dont voici la deuxième édition. Rédigée par des spécialistes des questions d'habitation, elle expose les multiples avantages financiers : primes, subventions, allocations de logement, exemptions fiscales, facilités de crédit, etc., mis actuellement à la disposition du public pour la réparation, l'amélioration et la construction des immeubles d'habitation.

— *La réquisition des logements*, par MM. G. FAU et A. DEBEAURAIN, magistrats. — Broch. 21,5 × 13,5 cm de 52 pages. Prix : 350 francs. Editions des Annales des loyers et de la propriété commerciale, à Forcalquier (Basses-Alpes).

Excellente étude sur la réquisition, problème qui a soulevé des discussions passionnées. Elle traite objectivement, et sous un angle pratique, des conditions de la réquisition, de l'exécution forcée des actes administratifs et des diverses indemnités dues aux prestataires, le tout à la lumière de la jurisprudence la plus récente. La question connexe de la conversion de la réquisition en titre locatif est également traitée.

DOSSIERS DE « LA D. C. »

La baisse de la moralité aux États-Unis

En date du 18 novembre dernier, les évêques des Etats-Unis publiaient une lettre pastorale collective sur la baisse de la moralité dans leur pays. Nous donnons ci-après un article documentaire de CRESCENT ARMANET (1) *sur cette question, et le texte de la lettre pastorale* (2).

I

L'abaissement de la moralité publique et privée

Il n'y a pas de doute que dans notre monde désaxé la moralité publique est en baisse. Depuis un an et plus, les Commissions du Sénat mènent enquête sur enquête sur les sujets les plus divers. Sur l'infiltration des communistes dans l'administration d'abord. Des hommes et des femmes, à la solde des Soviets, ont été arrêtés et condamnés pour avoir trahi leur patrie en livrant aux agents de Moscou des secrets diplomatiques ou militaires, à telle enseigne que le département d'Etat a dû changer plusieurs fois son chiffre. Mais ces trahisons sont le fait d'un petit nombre.

Fonctionnaires félons.

Devant les fraudes électorales, les extorsions de fonds dont la police des grandes villes et les chefs de syndicats se rendent coupables, devant les gigantesques pots-de-vin offerts aux politiciens pour en obtenir des faveurs et des passe-droits, le Sénat s'est décidé à nommer une Commission (*the crime investigating Committee*) dont les membres, choisis *ad hoc,* se déplacent et vont enquêter de ville en ville sur les abus qu'on leur signale. A New-York, la Commission sénatoriale a siégé pendant plusieurs jours et a examiné à fond l'administration de la ville, à propos de laquelle des plaintes graves lui étaient parvenues. Dans la police, forte de 20 000 hommes et plus, on a découvert des faits lamentables. Des inspecteurs, des officiers de tout rang, de simples agents avaient été achetés, c'est le mot, pour qu'ils laissent le champ libre aux teneurs de tripots, de maisons de jeux et des autres établissements louches. La haute pègre, de connivence avec la police, réalisait ainsi des millions de dollars par an de bénéfices. En temps d'élections, ces mêmes gangsters alimentaient la caisse de leurs partisans par des dons substantiels, toujours en vue de se faire protéger par eux.

Même dégradation morale dans le corps des pompiers de New-York. Les agents chargés de l'installation des fourneaux à huile dans les établissements publics, par leurs collusions avec les vendeurs, extorquaient à leur profit une moyenne de 500 000 dollars par an. M. O'Dwyer, l'ex-maire de la ville, aujourd'hui ambassadeur à Mexico, était dans les meilleurs termes avec quelques-uns de ces malfaiteurs publics, et, inconsciemment peut-être, les couvrait de son autorité. Le scandale est que le maire ne se soit pas rendu compte de la vénalité qui existait dans quelques sphères de son administration. C'est probablement en raison de ces découvertes malodorantes que le candidat démocrate à la présidence du Conseil municipal (*City Council*) a été copieusement battu, aux dernières élections, par l'avocat-conseil de la Commission sénatoriale.

Ce ne sont pas seulement les politiciens de bas étage qui se laissent acheter par les trafiquants véreux, la Commission sénatoriale a découvert que, dans l'entourage même du président Truman, certains personnages avaient reçu de riches cadeaux, en retour des passe-droits qu'ils avaient accordés à des hommes d'affaires... aujourd'hui en prison. La femme d'un des personnages en question se pavanait avec une fourrure de 4 200 dollars, dont elle avait ainsi « hérité ». Pendant des mois, la presse fut pleine de quolibets et d'allusions piquantes à l'adresse de la Maison-Blanche. Au président lui-même, on n'a jamais rien reproché, et son honnêteté est au-dessus de tout soupçon.

Collusion entre percepteurs et contribuables.

Un autre scandale de première grandeur, qui défraye aujourd'hui les colonnes de la presse, concerne les percepteurs des taxes. Depuis qu'on a découvert le pot-aux-roses, une douzaine de hauts fonctionnaires ont donné leur démission, plutôt que d'être mis à pied par les juges devant lesquels ils devront comparaître. Pour échapper au fisc, nombre de contribuables, parmi les plus riches, soudoyaient les percepteurs et les comblaient de présents. Au lieu de punir et de traîner devant les juges ceux qui falsifiaient le montant de leur chiffre d'affaires, les agents du fisc avaient recours au chantage et forçaient les coupables à leur verser des sommes considérables. Par menace ou persuasion, des politiciens véreux arrivaient aussi à se faire dispenser de l'impôt sur le revenu pendant plusieurs années de suite.

Les parents et amis du percepteur bénéficiaient du même favoritisme. « Quand on mesure l'étendue de ce scandale, écrit le *New-York Times,* on ne peut s'empêcher de blâmer le gouvernement d'avoir laissé la corruption, le favoritisme politique et la vénalité prendre de telles proportions, et de n'avoir pas réagi plus vite et plus rigoureusement, dès que ces abus lui ont été signalés... Les contribuables qui versent chaque année 60 milliards de dollars dans les caisses de l'Etat contemplent avec dégoût ces employés félons qui permettent aux filous d'échapper au fisc, alors que les gens honnêtes sont forcés de payer, en plus de leurs propres taxes, celles que les fraudeurs ne payent pas. »

Trafiquants de narcotiques.

Pour devenir riches à brève échéance, les gens malhonnêtes ont recours à toutes sortes de trucs illicites. On vient de découvrir — on devine notre stupeur — que des trafiquants sans conscience réalisaient chaque année des centaines de milliers de dollars, en vendant des narcotiques : héroïne, morphine, marijuana, etc., aux enfants des écoles publiques. Et ce honteux marché durait depuis longtemps. Or, on sait qu'une fois l'habitude prise, le morphinomane ne peut plus se passer de sa dose quotidienne. Mais les narcotiques coûtent cher. Quand donc le jeune homme ou la jeune fille morphinomanes étaient à court d'argent, le premier recourait au vol, et l'autre à la prostitution, pour s'en procurer. Les détails fournis aux

(1) De *la Croix* du 27. 12. 51.
(2) Traduction de *la D. C.* sur le texte anglais.

juges par ces gamins et gamines de 14 et 15 ans font rougir de honte le front des plus blasés. Des centaines d'écoliers des deux sexes étaient adonnés à ces abominables pratiques, à l'insu de leurs parents et de leurs maîtres.

Il est vrai, qu'ici, la liberté est de mise, aussi bien à l'école que dans la famille. On devine dans quel état physique et moral se trouvaient ces enfants, après de tels abus. L'épidémie avait pris de telles proportions que la police a dû intervenir. Elle fait maintenant une chasse en règle aux trafiquants de narcotiques. Tous les navires qui touchent aux ports américains sont soumis à une inspection minutieuse. On y a souvent découvert des cachettes d'héroïne, d'opium et de morphine, d'une valeur d'un demi-million de dollars. Malgré toutes les précautions prises, la contrebande continue. Le Congrès songe à voter des lois extrêmement sévères contre ces débaucheurs de la jeunesse. Pour réhabiliter les jeunes victimes du narcotisme, l'Etat de New-York vient d'ouvrir pour elles un hôpital spécial où elles devront séjourner plusieurs mois.

Voleurs et criminels sèment la terreur dans les ports.

La grève des dockers qui a immobilisé pendant quatre semaines des centaines de navires dans le port de New-York a causé des dommages estimés à 40 millions de dollars. Une enquête récente sur l'origine de la grève a révélé un état de choses lamentable. Le procureur du district de Brooklyn ne déclarait-il pas, l'autre jour, que les vols perpétrés sur les quais de ce quartier de New-York s'élevaient à 300 000 dollars par an ? M. Dewey, le gouverneur de cet Etat, et M. Driscoll, gouverneur du New-Jersey, l'Etat voisin, ont décidé de coordonner leurs efforts en vue d'enrayer l'épidémie de vols et de crimes qui sévit sur les quais de leurs ports respectifs. A cet effet, un jury vient d'être constitué, devant lequel seront traînés tous les gangsters que découvrira la police. Aux membres de ce jury, leur président, le juge Leibowitz, a déclaré : « Votre premier devoir est de saisir les gros « poissons » qui nagent dans les mares fangeuses des quais et qui, par l'entremise d'hommes forts et de spadassins à gages, exercent une emprise effroyable sur les affaires du port et sur les dockers eux-mêmes. Des groupes de vauriens y font la loi et mènent la vie dure aux employeurs, aux ouvriers et aux syndicats eux-mêmes, par leurs activités criminelles, telles que le chantage, les extorsions, le truquage des salaires, les prêts usuriers, la vente de narcotiques, les attaques à main armée, le vol systématique de millions de dollars de marchandises en transit. » Les meurtres, les destructions, les intimidations, le terrorisme se renouvellent presque chaque jour sur les quais de nos villes, ajoute le juge.

Un autre genre d'extorsion assez fréquente aux Etats-Unis, ce sont les quêtes publiques ou privées, organisées par de soi-disant Comités de bienfaisance, mais qui ne sont, en réalité, que des attrape-nigauds. Les Américains ont le cœur généreux et ne savent rien refuser à qui leur tend la main.

On vient de découvrir qu'un récent appel en faveur des cancéreux a produit, en quelques jours, 123 000 dollars. De ce total, 7 349 dollars seulement sont allés aux cancéreux, et la différence a été empochée par les organisateurs.

Les sports et la passion du gain.

Il me reste à parler d'une autre scandale qui a fait grand bruit et qui défraye depuis un an les chroniques de la presse. Il s'agit de marchandages et de collusions entre quelques athlètes et certains débaucheurs de profession. Il n'y a pas un Américain qui ne s'intéresse aux grands jeux nationaux : le base-ball, le football et le basket-ball. Or, il se trouve des maîtres-chanteurs qui moyennant finance, persuadent certains joueurs de faire perdre à leur équipe une partie de base-ball, par exemple, en jouant mal à dessein. Et comme les Américains ne peuvent assister à un jeu quelconque sans faire des paris, les fripons qui ont débauché les joueurs, sachant quelle équipe va gagner, parient gros sur elle et réalisent ainsi d'énormes bénéfices. Rien ne pouvait choquer et écœurer davantage les Américains qui aiment le *fair play*, que ces malversions. Les coupables ont été finalement découverts et traînés devant les tribunaux.

Les juges les ont condamnés à des peines variant entre plusieurs mois et plusieurs années de prison. Du coup, les présidents d'Universités et de collèges ont jugé bon de se réunir pour étudier les mesures à prendre en vue d'empêcher de nouveaux scandales. Malheureusement, certains de ces messieurs ne sont pas à l'abri de tout reproche. Ils acceptent volontiers dans leurs institutions, à titre d'étudiants, des jeunes gens qui sont d'excellents athlètes, mais de piètres élèves, non pour leur donner l'instruction, mais uniquement pour renforcer leurs équipes en vue de remporter des victoires sur les champs de jeux. Certains collèges et Universités ont tellement commercialisé les sports qu'ils achètent à gros prix les meilleurs joueurs du pays en vue de gagner les compétitions auxquelles ils participent. Partant, ces collèges réalisent chaque année de beaux revenus, au moyen desquels ils se construisent des bâtiments nouveaux et embellissent leur propriété. Il a donc été question de supprimer les matches inter-collégiaux et de ne permettre que ceux entre étudiants du même établissement, mais les présidents de plusieurs Universités et collèges s'y opposèrent énergiquement, tant l'appât du gain l'emporte sur les considérations morales.

*

Les scandales que je viens d'énumérer se rencontrent un peu dans tous les pays, mais, en Amérique, ils prennent des proportions plus vastes qu'ailleurs, car, ici, on fait tout en grand. Il ne faudrait pas conclure de tout cela qu'en Amérique tout va mal, qu'on y viole impunément les lois et que les honnêtes gens y sont rares. Bien au contraire. Ce grand peuple a déjà donné au monde tant de marques de son dévouement, de sa générosité et de son esprit de sacrifice qu'il a droit à la reconnaissance et à l'estime de tous.

II. — Déclaration des évêques des États-Unis

La loi de Dieu est la mesure de la conduite de l'homme

Un parallèle alarmant existe entre la situation qui nous confronte aujourd'hui et celle qui confrontait l'Empire romain il y a mille cinq cents ans. Les problèmes de l'Empire ressemblaient de près à ceux qui nous éprouvent de façon aiguë maintenant : barbarisme au dehors, matérialisme raffiné et décadence morale au-dedans. Devant ces problèmes, de quoi se préoccupaient les hommes de ce temps-là ? Saint Augustin, qui vivait durant cette période, nous répond dans un passage fameux :

Ils ne s'inquiètent pas de la dégradation morale de l'Empire. Tout ce qu'ils demandent est qu'il soit prospère et en sécurité. « Ce qui nous inquiète », disent-ils, « c'est que chacun puisse augmenter sa richesse de façon à se permettre des dépenses fastueuses et puisse maintenir les faibles en sujétion. Que les lois protègent le droit de propriété et laissent les mœurs des hommes

tranquilles... Qu'il y ait de somptueux banquets où n'importe qui puisse jouer, boire, se gorger, se dissiper jour et nuit autant qu'il lui plaît ou qu'il peut supporter. Que le bruit de la danse se fasse entendre partout et que les théâtres résonnent de gaieté lascive... Que l'homme qui n'aime pas ces plaisirs soit considéré comme un ennemi public. » (*La Cité de Dieu*, l. II, ch. xx.)

Est-ce que cela ne rend pas un son moderne ? Une grande partie de notre société n'a-t-elle pas fait et dit à peu près la même chose ? Avec la menace des barbares au dehors, notre conduite reflète-t-elle la sobriété de citoyens conscients qu'un glas peut sonner pour eux et pour leur civilisation ?

Nous avons envoyé nos jeunes gens dans des expéditions militaires en des terres lointaines pour que la justice et la liberté demeurent vivantes dans le monde ; et cependant chez nous nous sommes devenus indifférents aux fondements de la justice et aux racines de la liberté. Si nous continuons dans ce chemin, cela ne peut bien se passer pour nous.

Les leçons de l'histoire sont évidentes pour qui a des yeux pour voir. L'Empire romain se désintégrait de l'intérieur ; la corruption morale fut la cause principale de son déclin et de sa disparition. Le même destin nous atteindra si nous ne nous éveillons pas au danger qui menace notre propre demeure de l'intérieur. Si nous perdons la maîtrise de nous-mêmes, la maîtrise des choses matérielles ne nous servira de rien.

Le besoin d'aujourd'hui : la moralité.

La maîtrise de soi forme le premier objet de la moralité. La droite ordination de nos vies dans leurs rapports avec les autres êtres de façon à ce que nous atteignions notre vraie destinée est la fonction propre de la moralité. Le problème fondamental qui nous confronte est donc un problème moral.

La moralité inclut une réglementation correcte et précise de trois sortes de relations : de l'homme à Dieu, de l'homme à lui-même et de l'homme à son prochain. Ces trois sortes de relations sont si étroitement liées les unes aux autres que déranger l'une entraîne un dérangement de tout l'ordre moral.

La moralité, donc, considérée en sa totalité, a trois dimensions : une hauteur, une profondeur et une largeur. En hauteur, elle s'élève jusqu'à Dieu, l'Etre suprême, à qui elle emprunte la mesure définitive du vrai et du bien. En profondeur elle pénètre le cœur de l'homme, saisissant toute sa personnalité de sorte que même ses pensées et motifs les plus intérieurs sont soumis à sa loi. En largeur elle embrasse les hommes de toute situation et condition et elle établit leurs droits et devoirs mutuels.

La volonté de Dieu est la mesure de l'homme dans l'ordre moral.

Par nature, l'homme est une créature, sujette à son Créateur et responsable devant lui de toutes ses actions. Par inclination égoïste, il choisit parfois d'être quelque chose d'autre, assumant les prérogatives d'un Créateur, établissant ses propres règles de conduite, et se faisant la mesure de toutes choses. Cette folie orgueilleuse de sa part introduit la discorde dans sa propre vie et affecte profondément l'ordre moral tout entier. Une frustration plutôt qu'un accomplissement devient sa marque caractéristique, parce qu'il ne possède pas complètement en lui-même le moyen de s'accomplir. Il le peut découvrir seulement dans le plan de Dieu.

La volonté de Dieu est donc la mesure de l'homme. C'est la règle d'après laquelle toutes les actions humaines doivent passer le test de la droiture ou de la mauvaiseté. Ce qui se conforme à la volonté de Dieu est bien ; ce qui est contraire à sa volonté est mal. Ceci est la grande et suprême règle morale. A moins que l'homme ne reconnaisse cette règle et ne vive d'après elle, il ne peut atteindre l'abondance de vie que Dieu lui destine.

Si l'homme doit atteindre cette abondance de vie, qui est fonction de la plénitude de sa moralité, ce doit être dans sa façon de vivre sa vie quotidienne. Il n'y a pas d'autre moyen. Il est pour lui inutile et dangereux de rêver d'autre chose. Les pensées, les motifs, les jugements et les actions qui remplissent sa journée détermineront son développement. Il doit user de tous ses pouvoirs pour faire de ce développement la condition de son atteinte du vrai but de la vie. Pour cela, il est nécessaire qu'il soit guidé par la connaissance de ce qui est bien et de ce qui est mal dans les situations particulières de son existence au jour le jour.

L'ordre moral et la raison humaine.

Comment atteindre cette connaissance ? Comment l'homme connaît-il sa place dans le plan divin et comment connaît-il la volonté de Dieu dans les décisions morales qu'il est appelé à prendre ? Dieu a donné à l'homme l'intelligence. Quand il est bien utilisé et dirigé, l'intellect humain peut découvrir certaines vérités spirituelles et certains principes moraux fondamentaux qui mettront l'ordre et l'harmonie dans sa vie intellectuelle et morale.

Quelles sont ces vérités que la droite raison peut découvrir ? La première par l'importance est l'existence d'un Dieu personnel, connaissant tout et tout-puissant, source éternelle dont toutes choses tirent leur être. Puis vint la nature spirituelle et immortelle de l'âme humaine, sa liberté, sa responsabilité et le devoir de rendre à Dieu respect, obéissance et tout ce qui entre sous le mot de religion.

De la position de l'homme comme créature rationnelle, libre et responsable de Dieu, destinée à la vie éternelle, il découle l'unique dignité de l'individu humain et son égalité essentielle avec les autres hommes.

Des exigences inhérentes à la nature humaine, il découle que la famille est l'unité fondamentale de la société humaine, fondée sur l'union permanente et exclusive d'un homme et d'une femme dans le mariage. De l'essence du mariage découlent non seulement le droit des parents à engendrer des enfants, mais encore leur droit et leur devoir primordiaux de les élever et de les éduquer convenablement.

Puisque ni l'individu ni la famille ne sont complètement indépendants et ne se suffisent à eux-mêmes, une société civile organisée est nécessaire, et il s'ensuit des responsabilités mutuelles de l'individu et de la famille d'une part, du gouvernement civil de l'autre.

La vie sociale de l'homme devient intolérable sinon impossible quand la justice et la bienveillance ne président pas aux opérations de l'Etat et aux relations entre les individus et les groupements. Sans tempérance, l'homme ne peut ni vivre en accord avec la dignité humaine ni remplir ses

obligations envers ses semblables. Sans énergie, il ne peut supporter les épreuves de la vie ni triompher des difficultés dont il est entouré.

De plus, il est clair que la dignité inhérente à l'individu et les besoins de la famille et de la société réclament un Code de morale sexuelle à la portée de tout esprit adulte.

Nous avons là quelques-uns des éléments de base de la loi naturelle, une loi fondée sur la nature humaine, qui peut être découverte par l'intelligence humaine et qui gouverne les relations de l'homme avec Dieu, avec lui-même et avec les autres créatures de Dieu. Les principes de la loi naturelle, étant absolus, stables et inchangeables, s'appliquent à toutes les différentes conditions et circonstances dans lesquelles l'homme peut se trouver à tout moment.

Loi naturelle et révélation.

Ces vérités religieuses et morales de l'ordre naturel peuvent être connues par la raison humaine ; mais Dieu, dans sa bonté, a aidé l'homme par la Révélation divine à les connaître mieux et à préserver la loi morale. Dans l'Ancien Testament, cette Révélation fut donnée au peuple élu. Complétée et perfectionnée dans le Nouveau, elle fut communiquée à l'humanité par Jésus-Christ et ses apôtres, et confiée à l'Eglise que le Christ a établie pour enseigner tous les hommes.

Alors que la loi naturelle, enseignée et interprétée par l'Eglise nous sert de guide dans de nombreuses sections de la vie humaine, la perfection de la nature humaine nous est révélée dans le Christ lui-même, Dieu fait homme, Verbe fait chair, « plein de grâce et de vérité », habitant parmi nous pour être notre Voie, notre Vérité et notre Vie. La prière et les sacrements sont les canaux par lesquels la grâce du Christ vient élever la nature humaine jusqu'à ce qu'elle devienne semblable à lui qui est vrai Dieu et vrai homme. Dans l'ordre surnaturel de la grâce, le Christ, homme-Dieu, est la mesure de l'homme.

La Révélation divine n'inclut donc pas seulement la loi naturelle, elle la complète et indique le chemin de l'ordre surnaturel de la grâce. La loi morale naturelle, cependant, demeure le fondement de l'ordre surnaturel, comme elle est le fondement de toutes les relations de l'homme avec Dieu, avec lui-même et avec ses semblables. Sur cette loi, rendue plus claire par la Révélation, l'homme, rendu plus fort par la grâce, doit construire sa vie. Il n'a pas à craindre qu'elle s'écroule sous le poids des tribulations et des épreuves que la vie impose, car il a les paroles inspirées du psalmiste pour le rassurer : « L'homme, dont le cœur est fixé sur la loi du Seigneur, se tient ferme. »

Quand le cœur humain est gouverné par la loi du Seigneur, toutes les actions humaines, quelque ordinaires et quelque cachées aux yeux des hommes soient-elles, plaisent à Dieu et méritent la vie éternelle. Cela veut dire que la volonté de Dieu et son plan sont toujours présents à l'esprit. Quand l'homme a appris à diriger ses pensées, ses paroles et ses actions de cette manière, c'est un signe qu'il s'est assimilé la grande maxime de l'ordre moral : « Non pas ma volonté, mais la tienne ». C'est une indication qu'il comprend qu'il doit toujours être aux affaires de son Père. Ce n'est plus sa volonté égoïste qui lui sert de point de référence en sa vie, car un tel homme voit clairement que Dieu tient la place centrale. Il voit aussi qu'il jouit d'un statut unique, puisque Dieu lui a confié un travail que nul autre ne peut accomplir. Sa seule raison d'être est de faire ce travail fidèlement et avec soin. Le cardinal Newman exprimait cette pensée de façon splendide :

> Dieu m'a créé pour lui rendre un service précis. Il m'a confié un travail qu'il n'a pas confié à un autre, j'ai une mission... j'ai part à une grande œuvre ; je suis un lien dans une chaîne, une connexion entre des personnes. Il ne m'a pas créé pour rien. Je dois faire du bien. Je dois faire son œuvre. (*Meditations and devotions*, pp. 400-401.)

Intégrité morale.

Faire l'œuvre de Dieu, c'est faire la volonté de Dieu. Cela demande les services de l'homme tout entier à chaque moment de chaque jour. Le spectacle est aujourd'hui trop fréquent d'hommes qui divisent leur vie à leur convenance. Ils ne se conforment à la volonté de Dieu que quand cela sert à leur égoïsme. Leur vie d'affaires, leur vie professionnelle, leur vie dans leur foyer, à l'école et dans la société occupent des compartiments séparés qu'aucune force centrale n'unifie. Les droits de Dieu sur ces hommes existent, mais ils ne sont pas respectés. Des expressions telles que « ma vie est mon affaire », ou « en politique tout est bon » sont trop communes aujourd'hui. Elles trahissent une incompréhension grossière de l'ordre moral et des interrelations qui ne trouvent de correcte mesure que dans la volonté de Dieu.

Nous devons être clairs sur ce point. L'homme doit, soit reconnaître l'existence d'un Dieu personnel, soit la nier tout à fait. Il n'y a pas d'intermédiaire. Une fois qu'il reconnaît que Dieu existe, alors les droits de Dieu sont coextensifs à toutes les activités de ses créatures. Prétendre qu'une partie de la vie peut être une affaire privée, c'est violer le droit le plus fondamental qu'a Dieu sur l'homme. L'homme est une créature. Comme créature il est sujet du Créateur en tout ce qu'il fait. Il n'y a pas de période dans la vie où il peut ne pas obéir à la loi morale. L'homme d'Eglise, l'éducateur, le docteur, le notaire, le politicien, l'employeur, l'employé, le mari, la femme et l'enfant y sont tous tenus strictement. Tous les droits et devoirs humains ont leur source dans la loi de Dieu, sinon, ils n'ont pas de sens.

Moralité et éducation.

La moralité, qui s'occupe de mettre l'activité humaine en accord avec la volonté de Dieu, atteint donc tout ce qui touche les droits et devoirs de l'homme. Elle a une place précise dans la vie éducative de la nation. Aucun état, aucun groupe d'éducateurs ne peut rejeter une vérité de l'ordre moral à son bon plaisir. Déterminer les valeurs morales d'après le consentement de la majorité est faux dans son principe et dans sa motivation. La moralité a sa source en Dieu et vaut pour tous les hommes. Elle ne peut être enseignée adéquatement sans motifs religieux. Bien que l'éducation morale des enfants soit d'abord l'affaire des parents et de l'Eglise, c'est aussi l'affaire de l'école si l'éducation doit former toute la personnalité humaine.

Moralité et économie.

La moralité a sa place dans les affaires et dans l'industrie parce que les conditions dans lesquelles les hommes travaillent, les salaires qu'ils reçoivent

le genre de travail qu'ils font, sont tous sujets à la juridiction de la loi morale. Quand les conditions économiques sont telles qu'élever une famille devient, pour des travailleurs, difficile au point de décourager, et quelque fois impossible, ceux qui sont responsables de cette situation sont alors coupables de manquer à la loi de Dieu et ils sont aussi complices dans les péchés qui résultent de leur injustice.

Moralité et politique.

En politique, le principe que « tout est bon » simplement parce qu'on estime que les gens n'attendent pas des politiciens un degré élevé d'honneur, est grossièrement faux. Nous devons recouvrer ce sens d'obligation personnelle de la part des électeurs et ce sens de la mission publique de la part des élus qui donne son sens et sa dignité à la vie politique. Ceux qui sont élus par leurs semblables se voient confier de graves responsabilités. Ils ont été choisis non pour qu'ils s'enrichissent, mais pour qu'ils servent consciencieusement les intérêts publics. Dans leurs paroles et leurs actions, ils sont tenus par les mêmes lois de justice et de charité qui lient les individus privés dans toutes les autres sphères de l'activité humaine. Le manque d'honnêteté, la calomnie, la détraction et la diffamation sont aussi bien des transgressions des commandements de Dieu quand ils sont utilisés par des hommes politiques que par tous les autres hommes.

La moralité est d'application universelle.

Il n'y a pas deux normes de moralité. Il n'y en a qu'une. C'est la norme de Dieu. Cette seule norme couvre toutes les relations de l'homme avec Dieu, avec lui-même et avec le monde autour de lui. Elle s'applique à toutes les situations concevables dans la famille, les affaires, l'école et les loisirs. De sa nature, elle exclut la double norme qui non seulement tente l'homme à vivre sur deux plans, mais encore l'attire à penser qu'il peut le faire sans compromettre les principes moraux. Cette dualité de vie explique l'anomalie scandaleuse, évidente par moments dans notre vie nationale, par laquelle on honore Dieu dans ses paroles, mais on manque complètement à respecter ses droits dans sa vie journalière.

Une même norme unique couvre le détournement de fonds privés et le gain malhonnête dérivant d'une fonction publique. On ne peut dire, par manière d'excuse, que ce dernier peut être condamné parce qu'il se situe dans l'ordre politique. La même norme unique interdit les déclarations fausses concernant les individus privés et celles qui concernent des membres de groupes ou races minoritaires. On ne peut dire, par manière d'excuse, que ces dernières sont justifiées par de vieux préjudices.

Cette norme unique de moralité donne une règle claire, positive et complète de vie droite. Elle donne une intégrité de vision et d'action à la vie quotidienne. En adhérant à elle, la vie de l'homme devient unifiée, caractérisée par une sincère unité de but. Une telle vie n'a ni « dimanche » où les droits de Dieu sont complètement respectés durant un jour, ni « semaine » où ces droits sont complètement ignorés pendant les six jours qui restent. Bien plutôt, tous les aspects de la vie sont tellement intégrés que la norme à laquelle l'on souscrit dans sa vie privée s'étend logiquement à la vie sociale. Alors, si l'on est fidèle aux principes moraux comme individu, on l'est aussi comme citoyen, comme électeur et dans toutes ses actions comme membre de la société.

Religion et moralité.

Pour vivre selon cette norme unique de moralité, l'homme requiert des motifs et des sanctions que seule la religion peut fournir. Il ne se suffit pas à lui-même. Il doit recevoir l'aide de Dieu. Comme créature, il est obligé d'adorer son Créateur, de le remercier des bienfaits reçus, de demander son pardon pour ses mauvaises actions et de prier tous les jours pour avoir son aide et sa lumière. Rien moins que l'accomplissement fidèle de ces obligations essentielles de la religion ne le rendra capable d'atteindre l'intégrité de sa vie morale.

Nous exhortons les Américains de toutes situations à se redédier à la sagesse de nos pères fondateurs (1), sagesse qui proclamait la juste place de Dieu dans les affaires humaines, sagesse si mémorablement exprimée par le père de notre pays (2) dans son message d'adieux :

La religion et la moralité sont les indispensables soutiens de toutes les dispositions et habitudes qui conduisent à la prospérité politique... La raison et l'expérience nous interdisent toutes deux d'attendre que la moralité nationale prévaille à l'exclusion du principe religieux.

Signé par les membres du bureau administratif, *National Catholic Welfare Conference,* au nom des évêques des Etats-Unis.

(1) C'est-à-dire, fondateurs des Etats-Unis. (*N. D. L. R.*)
(2) C'est-à-dire, George Washington. (*N. D. L. R.*)

— ***Physionomie d'une sainte : Jeanne de Chantal,*** **par Mère Madeleine-Louise de Sion. — Vol. 12 × 19 cm., 284 pages, avec un hors-texte, 350 francs. P. Lethielleux, 10, rue Cassette, Paris, VIe.**

L'objet de ce livre est d'étudier la personnalité de sainte Jeanne de Chantal comme épouse, comme mère, comme religieuse fondatrice d'un grand Ordre, comme directrice. C'est l'esquisse d'une physionomie d'âme, un portrait psychologique, plus qu'une vie richement documentée ou qu'une étude de la vie mystique d'une grande sainte. On se trouve en face d'une âme aimante, forte, passionnée pour sa perfection, énergique, maîtresse d'elle-même, avec un clair bon sens : Sous la sage direction de saint François de Sales, tout va peu à peu s'ordonner, s'harmoniser dans ses facultés pour la grande paix de son âme s'abandonnant totalement au bon plaisir de Dieu. Le lecteur de cet ouvrage, au style légèrement fleuri, fera mieux connaître la figure attirante de Jeanne de Chantal, femme du monde, puis religieuse.

— ***Raymond Lulle,*** **par Jean Soulairol. Préface de Daniel-Rops. — Vol. 14 × 19 cm., de la collecion « Profils franciscains ». 160 pages, 7 hors-texte, 19 illustrations, 285 francs. Editions Franciscaines, 9, rue Marie-Rose, Paris, XIVe.**

L'auteur, dans ce livre mince mais dense, évoque avec une compétence que l'amour et la vénération accompagnent et, dans un récit charmant, la curieuse figure du bienheureux Raymond Lulle, grand intellectuel et homme d'action. Ce converti fut un humaniste distingué, un poète, un controversiste, un théologien (le docteur illuminé), un philosophe, un écrivain d'une incroyable fécondité. Tertiaire franciscain, il quitte femme et enfants pour se consacrer dans l'Afrique du Nord à l'évangélisation des musulmans : il est lapidé en haine de la religion et mourra sur le navire qui le ramène à Majorque. Ame au destin extraordinaire, d'une totale générosité dans le don de soi à « l'Aimé », elle nous fascine par ce qu'elle présente à la fois d'humain et de merveilleux sublime.

LE ROLE SOCIAL DE LA CHARITÉ

La lettre pontificale

au président des Semaines sociales du Canada le R. P. Archambault, S.J.

Du Vatican, le 10 août 1951.

Au R. P. Archambault,
président des Semaines sociales du Canada.
Montréal.

MON RÉVÉREND PÈRE,

Du 4 au 7 octobre prochain, le nouvel archidiocèse de Sherbrooke sera donc le siège de la 28e Semaine sociale du Canada. Le Souverain Pontife en a reçu l'annonce avec une paternelle satisfaction et, très sensible à votre récent hommage, il m'a chargé de vous exprimer l'intérêt qu'il porte à ces assises annuelles et les vœux qu'il forme pour leur plein succès.

Sous le titre général du *Rôle social de la charité,* vous retenez à vrai dire un thème central de la doctrine catholique : « Toute la loi, en effet, rappelle saint Paul, tient en cet unique précepte : Tu aimeras ton prochain comme toi-même » (*Gal.* v, 14). Or, s'il est communément admis du chrétien, sinon, hélas ! toujours pratiqué, que la charité est, selon l'enseignement du Christ, la règle suprême de ses rapports avec Dieu et son prochain, il n'est peut-être pas inutile de redire aux générations présentes que la charité doit être aussi une norme essentielle de toute vie sociale. Léon XIII déjà n'achevait-il pas sa magistrale Encyclique sociale par cet avertissement : « Le salut tant souhaité doit être surtout attendu d'une grande effusion de charité, de charité chrétienne s'entend, elle qui... est le plus sûr antidote contre les prétentions du siècle et l'amour désordonné de soi. » (*Rerum novarum,* in fine.)

Dans un monde qu'étreint l'emprise des facteurs économiques, que divisent les antagonismes nationaux ou sociaux, mais que travaille pourtant un insatiable désir de justice, la charité chrétienne, méconnue, peut paraître, aux yeux de certains, faiblesse à renier, idéal ruineux ou dérisoire consolation. Le marxisme en particulier ne la refuse-t-il pas comme inutile et même néfaste pour le corps social, dans la mesure où elle compromet l'avènement d'une prétendue justice qui ne doit s'instaurer que dans la violence ?

Or, parmi les fils de l'Eglise, les uns, aux prises avec les dures réalités de l'existence, ont pu, ici ou là, se laisser abuser par ces vues trompeuses et minimiser de ce fait le rôle social de la charité ; d'autres, n'envisageant cette vertu que sous l'angle restreint du sentiment individuel, du geste généreux ou de l'initiative philanthropique, risquent d'affadir le sel du message chrétien. Les uns et les autres méconnaissent également, dans la charité, la « source jaillissante » de la vraie justice sociale.

Il est donc opportun d'approfondir cet aspect de la doctrine chrétienne, ainsi que se proposent de le faire les conférenciers de la session de Sherbrooke, sous votre direction avertie et le patronage de S. Exc. Mgr Desranleau. Il sera d'ailleurs aisé de montrer que sans amour il ne peut y avoir de juste compréhension d'autrui, de rapprochement durable des volontés, de profonde communion des cœurs ; c'est-à-dire que, sans vraie charité, on peut bien constater l'ordre apparent et fallacieux d'une collectivité ou reconnaître même la valeur abstraite de ses institutions juridiques, mais, tel un corps sans âme, cette collectivité ne saurait être une vraie communauté humaine, et moins encore chrétienne.

L'estime de la personne et le respect de la vocation de chacun, sans discrimination de peuple ou de classe ; le désir de la justice pour tous, sans ressentiment contre quiconque et le dévouement à la communauté, professionnelle ou civique ; l'esprit de sacrifice et le sens de la modération chez ceux qui possèdent comme dans les requêtes des moins favorisés : toutes ces attitudes morales, essentielles à l'ordre social, pourraient-elles, dans notre monde blessé par le péché, s'épanouir de façon permanente si la vertu chrétienne de charité ne les fécondait de sa sève surnaturelle ? Au surplus, cette même vertu « de fraternité universelle et d'universelle charité » est, pour la personne humaine source de vraie liberté, ainsi qu'aimait à le rappeler le Souverain Pontife : les âmes croyantes en qui fleurit la charité « se libèrent victorieusement de l'esclavage des biens de la terre et acquièrent par rapport à tout ce que le monde peut donner ou refuser cette indépendance libératrice qui est le signe des fils de Dieu » (Discours du 3 mars 1940).

Qu'en prenant conscience de leurs responsabilités sociales, les catholiques ne manquent donc pas d'entendre l'avertissement de saint Jean : « N'aimons pas en paroles et de langue, mais en actes et en vérité ! » (I *Joan.* III, 18.) A ce seul prix parfois coûteux d'ailleurs, ils mériteront de porter dans la société canadienne où la Providence les a placés, le témoignage authentique de leur appartenance à l'Eglise du Christ. « C'est à l'amour que vous aurez les uns pour les autres que tous reconnaîtront que vous êtes mes disciples. » (*Joan.* XIII, 35.)

Vaste est donc, cette année, le champ de votre enquête. Mais cette Semaine sociale n'aura pas suscité de vains efforts si elle contribue à dissiper des équivoques regrettables et à manifester le rôle décisif de la charité pour promouvoir la justice et la paix sociales.

A toutes ces intentions, le Souverain Pontife appelle sur les travaux de cette prochaine session les lumières de la grâce divine et vous accorde, ainsi qu'à tous les maîtres et auditeurs, une paternelle Bénédiction apostolique.

Veuillez agréer, mon Révérend Père, l'assurance de mon religieux dévouement en Notre-Seigneur.

J.-B. MONTINI, subst.

La Semaine sociale de Sherbrooke

Deux mois après la 28e Semaine sociale du anada a paru le compte rendu des cours et nférences de la session de Sherbrooke, consa-ée au *rôle social de la charité* (1). Cette emaine se déroula du jeudi 4 octobre au manche 7. Le R. P. Archambault, S. J., dans sa claration préliminaire, traça comme le plan de tte 28e Semaine. Il montra les insuffisances de justice seule à remédier aux maux dont souffre société et qu'il faut, de toute nécessité, en us du devoir de justice, faire entrer, comme fac-ur social de premier plan, le devoir de la cha-té, parce que, comme le disait saint Vincent de aul, « la charité est un acte d'amour qui fait trer dans les cœurs les uns des autres et sentir qu'ils sont ». Qu'il s'agisse du foyer, de la ofession, des relations sociales, de la vie ublique, de question nationale, ou des rapports ternationaux, la charité s'étend à toutes les isères humaines pour apporter des secours et s remèdes que ne prévoit pas, n'impose pas la ricte justice.

Le lendemain, vendredi, M. Jean-Baptiste Des-siers, P. S. S. et professeur de théologie morale Grand Séminaire de Montréal, traita de *La rtu de charité* et rappela à juste titre le mot Pie XII : « Si à l'inflexible et rigoureuse jus-ce ne s'unit pas, dans une fraternelle alliance, charité, très facilement les yeux de l'esprit nt empêchés, comme par l'écran du nuage, de oir les droits d'autrui ; les oreilles deviennent urdes à la voix de cette équité qui, dans une ge et bienveillante application, peut débrouiller résoudre avec ordre et selon la droite raison s controverses les plus âpres et les plus com-iquées. »

C'est pourquoi, comme le soulignait Mgr Parent, ce-recteur de l'Université Laval, dans le cours ivant, les documents pontificaux sur la justice ciale reviennent si souvent et si expressément r la nécessité primordiale de la charité, au oint que « certains catholiques, par ailleurs bien tentionnés, s'en trouvent gênés, car ils estiment e cette insistance, d'une part, encourage les trons injustes qui veulent se racheter par des mônes, et, d'autre part, prête le flanc aux pré-ntions des marxistes qui nous accusent de déses-érer de la justice ». En traitant le rapport *Jus-ce et charité*, Mgr Parent montra combien « la arité est intime à la justice parfaite » et rap-la en finissant que « notre critique du arxisme serait bien précaire si nous ne prati-ions pas à l'endroit de la personne du commu-ste cette charité et cette justice qu'il affecte de épriser et qu'il a juré d'abolir », avec le chris-anisme sous prétexte, comme le dit Marx (2), e « les principes sociaux du christianisme sont s principes de cafard »...

M. Roland Vinette, professeur à l'Institut de ychologie de l'Université de Montréal, dans son urs l'*Education de la charité*, en montra abord la possibilité et la nécessité, puis com-ent on la développe en insistant sur l'impor-nce du rôle des éducateurs dans la formation la volonté, l'élargissement de la connaissance, ur faire aimer et pratiquer la charité.

Le samedi, Mme Guy Boulizon axa son cours r *La charité au foyer*. Charité d'abord entre les oux. Hélas ! la littérature n'abonde pas dans ce sens ; et pourtant, comment tiendra le foyer si l'on ne pense pas à *l'autre* avant de penser à soi, si l'on ne sait pas s'accepter, s'élever, s'aider, se pardonner l'un l'autre, et comment le ferait-on sans amour ? Charité aussi entre les parents et les enfants : c'est la base même de l'éducation. Celle que fait la seule crainte de l'autorité ne peut donner qu'un vernis. Seul l'amour vrai peut faire accepter les contraintes d'une éducation durable. Si le cœur s'y est pris, tout est sauf ; si le cœur en est absent, la formation *subie* par l'enfant sera bien éphémère.

Me René Paré, président général de la Société des artisans, aborda l'étude de *La charité dans la vie économique et sociale*. Qu'est-elle, cette vie économique et sociale à notre époque ? Pie XI la décrivait « horriblement dure, implacable, cruelle ». D'un côté, « la concentration des richesses, l'accumulation d'une énorme puissance, d'un pouvoir économique discrétionnaire aux mains d'un petit nombre d'hommes », même s'ils ne sont que « les simples dépositaires et gérants du capital qu'ils administrent à leur gré ». De l'autre côté, l'incertitude du lendemain, la vie précaire, quand ne s'ajoutent pas la misère et les conditions d'une vie inhumaine. Quel remède apporter à une situation où le conflit des classes, qu'exaspère un amour effréné de l'argent et du pouvoir, risque à tout instant de dégénérer en guerre inexpiable ? On n'y parviendra pas par les seules réformes qu'exige la justice. « Combien se trompent les réformateurs imprudents, déclarait Pie XI, qui, satisfaits de faire observer la justice commutative, repoussent avec hauteur le concours de la charité ! Certes, l'exercice de la charité ne peut être considéré comme tenant lieu des devoirs de justice qu'on se refuserait à accomplir... » Mais si « la justice seule, même scrupuleusement pratiquée, peut bien faire disparaître les causes des conflits sociaux, elle n'opère pas, par sa seule vertu, le rapprochement des volontés et l'union des cœurs ». Seule la charité qui « n'est pas l'aumône avec laquelle les esprits superficiels la confondent trop souvent », mais amour de Dieu et amour du prochain, comblera les besoins des cœurs.

La charité dans la vie publique, tel est le thème qu'abordait ensuite M. Albert Rioux, ancien sous-ministre de l'Agriculture. Après avoir montré la complexité des rouages de l'Etat moderne, il souligne que « pour bien fonctionner, tous ces mécanismes doivent baigner dans l'huile de la charité ». Cette charité de l'Etat, « comme celle du père de famille, doit être ferme et clairvoyante pour faire prévaloir le bien commun contre les individualismes récalcitrants tout en respectant la liberté individuelle et la dignité de la personne humaine. Seule la charité peut maintenir cet équilibre : empêcher, d'une part, la liberté de dégénérer en anarchie et l'autorité, d'autre part, de se transformer en tyrannie. L'autorité qui naît de l'amour n'a pas peur, ne fait pas peur et ne porte pas atteinte à la liberté ».

M. Louis Charbonneau, directeur adjoint au ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, envisagea, dans son cours, *La charité dans la nation*. « Dans les pays composés, comme le nôtre, de groupes divers au point de vue ethnique et religieux, les relations entre les groupes aussi bien que les relations entre les sujets et l'autorité se compliquent de divergences fondamentales de doctrine, de conflits, de sentiments et de droits, où la justice doit intervenir aussi bien que la charité. » Or, dans le monde, même chrétien, on n'en est pas toujours convaincu, faute d'être « suffisamment pénétré de l'esprit du

(1) *Le rôle social de la charité.* Compte rendu des cours des conférences de la XXVIIIe session de Sherbrooke. ix : 2 dollars 15, au secrétariat des Semaines sociales Canada, 8 100, boulevard Saint-Laurent, Montréal (4), nada.

(2) MARX, *le communisme de « l'Observateur rhénan »*, r la religion, dans « les grands textes du marxisme », ris, Edit. Soc. intern. 1936, p. 73.

christianisme ». Ce n'est pas que le christianisme prescrive l'abolition des frontières et des nationalités, mais il rappelle que tous les hommes sont frères, « également aimés de Dieu, et qu'ils doivent s'aimer les uns les autres par-dessus les frontières, et, à plus forte raison, à l'intérieur des frontières d'une même nation ».

Le cours de M. l'abbé Charles-Edouard Bourgeois, directeur de l'Assistance à l'enfant sans soutien, *La charité et les misères humaines*, faisait tout d'abord l'inventaire des misères humaines que la charité est appelée à soulager, « depuis la simple indigence matérielle jusqu'au total désarroi de la mère non mariée, rejetée de sa famille et forcée de fuir la société, dont elle est souvent une pauvre victime ». Dans l'examen des principes qui guident la charité, il soulignait les « exigences de dignité humaine » qui font qu'on doit « éviter les travers paternalistes susceptibles de blesser la dignité et la liberté des personnes nécessiteuses », et terminait en rappelant brièvement les réalisations charitables de l'Eglise et de l'Etat.

Trois conférences sur *L'Eglise et la charité* (M. Félix Desrochers, bibliothécaire au Parlement fédéral); *La charité et l'expansion du christianisme* (R. P. Francis Goyer, S. S. S.); *La charité, agent d'unité et source de paix* (M. le sénateur Léon-Mercier Gouin), complétèrent chaque jour les leçons.

— *Santé et société : Les découvertes biologiques et la médecine sociale au service de l'homme.* Compte rendu *in extenso* de la 38e session des Semaines sociales de France (Montpellier, 1951). — Un vol. in-8° de 414 pages. Prix : 950 francs franco. Edit. La Chronique sociale de France, Lyon, 16, rue du Plat. C. c. p. 65-78.

La bande qui entoure ce volume porte la mention : « Questions brûlantes, réponses sérieuses ». L'antithèse résume l'esprit et formule la qualité principale de la Semaine sociale de Montpellier, dont la *Documentation Catholique* dans son numéro du 12. 8. 51 publia un long compte rendu. Ces pages denses et vivantes nous donnent le texte de ses leçons. Questions brûlantes que celles des découvertes biologiques de notre siècle : insémination artificielle, stérilisation, procédés contraceptifs, préformation du sexe dans l'embryon, euthanasie, action sur les hérédités et le développement biologique de l'homme ; celles qu'entraîne le développement des sciences psychologiques : emploi des tests, de la psychotechnie, de la psychanalyse, des « sérums de vérité » ; celles qui proviennent de l'évolution même de la médecine en rapport avec le mouvement général de la société : situation du médecin dans le monde moderne, hygiène et prophylaxie sociales, médecine collective, sécurité sociale, politique de la population et l'eugénisme, politique de la santé publique. Autant de questions dont chacun comprendra l'actualité et l'importance. Toutes ces questions ont été abordées dans leur ensemble, leur liaison à la fois logique et historique, en vue d'y répondre par une synthèse. Les noms mêmes des collaborateurs étaient une garantie de loyauté et de compétence ; biologistes comme l'illustre professeur Remy Collin ; médecins comme les professeurs Jules Euzière, Robert Lafon, Marc Rivière ; les Drs René Biot, Pierre Merle, Yves Biraud, René Barthe ; assistantes sociales comme Mlle Ruth Libermann ; juristes comme MM. Jean Rivero et Paul Durand ; praticiens de l'action sociale et familiale comme MM. Louis Peyssard et Jacques Doublet ; sociologues comme M. Joseph Folliet ; théologiens et moralistes comme le R. P. Ducattillon, le chanoine Pierre Tiberghien, le R. P. Louis Beirnaert. Une leçon d'introduction de M. Charles Flory, président des Semaines sociales, donne le sens général des travaux. C'est bien la première fois que pareille équipe de spécialistes des sciences de l'homme a été rassemblée, et dans une pareille homogénéité de jugement et de sentiment.

ÉVÉNEMENTS ET INFORMATION

DECEMBRE 1951

SAMEDI 22. — *L'Osservatore Romano* annonce [la] nomination de Mgr André Jacquemin, protonotai[re] apostolique et vicaire général de Soissons, comm[e] évêque titulaire de Cartenna de Mauritanie coadjuteur (sans succession) de Mgr Picaud, évêq[ue] de Bayeux. Né en 1902, ancien élève de l'Instit[ut] catholique de Paris, licencié en philosophie sc[o]lastique, ordonné prêtre en 1926, Mgr Jacquem[in] fut d'abord nommé directeur et professeur de ph[i]losophie au Grand Séminaire de Soissons. En 193[.] il prit la direction de l'institution Saint-Jea[n] fondée par le T. R. P. Dehon. En février 1947, [il] était appelé aux fonctions de vicaire général [et] élevé à la dignité de protonotaire apostolique, [en] mai 1948. Il dirigeait *la Croix de l'Aisne* depu[is] 1935.

LUNDI 24. — M. Jean de Hauteclocque, amba[s]sadeur de France à Bruxelles, est nommé réside[nt] général en Tunisie, où il succédera, le 1er ja[n]vier 1952, à M. Louis Périllier, appelé à d'autr[es] fonctions. M. Jean de Hauteclocque, originaire [de] l'Artois, cousin du général Leclerc, est né [en] 1893. Il prit part à la guerre de 1914-1918, où [il] fut blessé. Nommé attaché d'ambassade à Rio-d[e-] Janeiro, il occupa ensuite des postes à Bern[e,] Constantinople et Bucarest. Ayant pris positi[on] contre la politique du gouvernement de Vichy [en] Syrie, il fut rappelé en France. Nommé directe[ur] du service des œuvres, il quitta ces fonctions, [en] juillet 1941, pour celles de directeur du servi[ce] social du Secours national. Arrêté par la mili[ce] en mars 1944, il réussit à s'évader et à déjou[er] les recherches jusqu'à la Libération. Délégué [du] gouvernement provisoire à Bruxelles, M. de Ha[u]teclocque fut envoyé, le 21 novembre 194[.] comme ambassadeur extraordinaire à Ottawa. [Le] 6 décembre 1947, il était désigné comme amba[s]sadeur à Bruxelles. Il est médaillé de la Rési[s]tance et commandeur de la Légion d'honneur.

A L'ÉTRANGER. — Du *Vatican*, S. S. Pie X[II] adresse par radio son traditionnel message [de] Noël. C'est un nouveau et vibrant appel à la pai[x.]

— Proclamation de l'indépendance de l'Etat [de] *Libye*, fédération comprenant : la Cyrénaïqu[e,] la Tripolitaine et le Fezzan, sous le sceptre [du] roi Idriss Ier. Le nouveau royaume demande s[on] admission à l'O. N. U. et à la Ligue arabe.

MARDI 25. — A L'ÉTRANGER. — Au *Tonki[n]* nouvelle offensive du Viet-Minh sur le mont Ba[vi.]

MERCREDI 26. — A Versailles, Conse[il] national de la J. A. C.

— Le Conseil général de la Seine déclare [la] loi Barangé « inconstitutionnelle » et affec[te] à l'équipement scolaire les 10 % de l'allocati[on] destinés aux œuvres éducatives.

A L'ÉTRANGER. — M. Georges F. Kennan e[st] nommé ambassadeur des *Etats-Unis* à Moscou, [en] remplacement de l'amiral Alan Kirk, démissio[n]naire. Diplomate de carrière, M. Kennan éta[it] expert du département d'Etat pour les questio[ns] russes.

JEUDI 27. — A Paris, ouverture d'une nouvel[le] Conférence sur l'armée européenne, avec la pa[r]ticipation des six ministres intéressés : Fran[ce,] Allemagne, Italie, Pays-Bas, Belgique et Luxe[m]bourg.

— Réunion, à Paris, du Conseil national [du] Syndicat des instituteurs, qui demande : 1° l'abr[o]gation des lois Marie-Barangé ; 2° le *statu q[uo]* pour les vacances scolaires.

A L'ÉTRANGER. — *La Croix* annonce le rétabli[s]sement de la nonciature à *Vienne*. Mgr Dellepia[ne,] internonce dans la capitale autrichienne, [est] nommé nonce apostolique.

— Au *Caire,* bataille de deux heures entre la olice et les étudiants qui marchaient sur le alais royal.

— Au Parlement de *Téhéran,* les leaders de opposition demandent la mise en accusation du r Mossadegh.

— Mort, dans une clinique de Rome, à l'âge e 80 ans, du P. Stein, S. J., directeur de l'Obseratoire du Vatican, membre de l'Académie ponticale des sciences. Fils d'un mathématicien de laestricht (Hollande), il entra, en 1888, dans la ompagnie de Jésus, devint prêtre en 1903 et nseigna jusqu'en 1930 les mathématiques et les ciences naturelles au collège Saint-Ignace d'Amerdam, tout en faisant des voyages scientifiques l'étranger. En 1930, il fut appelé à l'Observaoire du Vatican, dont il devint le directeur dans a même année. En 1933, il fit transférer l'Obervatoire de la Cité du Vatican à Castel-Ganolfo. Sous la direction du P. Stein, l'Observatoire u Vatican a fourni une contribution de première nportance à l'établissement de la carte photoraphique du ciel ; les « atlas spectrographiques » ubliés par lui et ses sept collaborateurs sont onnus dans l'ensemble du monde scientifique.

VENDREDI 28. — Le R. P. F. dépose sur le bureau de l'Assemblée nationale deux projets pour la Confédération européenne.

A L'ÉTRANGER. — En *Argentine,* l'alpiniste français Jacques Poincenot, membre de l'expédition française du Fitzroy (Cordillère des Andes), fait une chute mortelle dans un torrent, à la suite de la rupture d'une corde.

— Mort, dans un accident d'auto, sur la route de *Jérusalem* à Bethléem, du P. Marie-Raphaël Savignac, O. P. Né à Bournac (Aveyron), le 21 juillet 1874, il fut envoyé, dès son entrée dans l'Ordre des Frères Prêcheurs, à Jérusalem, où il passa toute sa vie. Il y fit profession solennelle en 1893 et y fut ordonné prêtre en 1899. Il contribua à la fondation et au développement de l'Ecole biblique de Jérusalem. C'était un spécialiste des langues sémitiques. Ses travaux archéologiques sont réputés. Il fut le directeur des caravanes bibliques, voyages pour les étudiants, et il organisa des voyages scientifiques au Sinaï. Il était aussi le directeur spirituel de la plupart des communautés religieuses en Palestine.

SAMEDI 29. — Mort, à Paris, à l'âge de 85 ans, de l'auteur dramatique Paul Gavault, qui connut le succès avec des pièces comme *La petite chocolatière* et *Ma tante d'Honfleur.* Il fut appelé en 1924 à la direction de l'Odéon.

— Par 510 voix contre 109, l'Assemblée nationale vote les crédits militaires pour l'Indochine.

— M. Buron, ministre de l'Information, part pour l'Afrique du Nord, où il visitera notamment les nouvelles installations radiophoniques.

DIMANCHE 30. — A Versailles, clôture du 53e Conseil fédéral de l'Association catholique de la Jeunesse française (J. O. C., J. A. C., J. E. C.), ouvert le 29, en présence de 300 délégués venus de la France entière. Les travaux de ce Congrès ont porté essentiellement sur la collaboration entre ces mouvements et la paroisse.

A L'ÉTRANGER. — Du *Vatican,* le Pape adresse un message aux détenus du monde entier.

En *Jordanie,* arrestation de plusieurs communistes et du chef du mouvement Fouad Nassan.

LUNDI 31. — S. Exc. Mgr Roncalli, doyen du corps diplomatique, présente les vœux des diplomates à M. Vincent Auriol.

— Les navigants d'Air France décident de mettre fin à la grève et de reprendre immédiatement le travail.

— La presse annonce la mort de deux anciens parlementaires : M. Alfred Massé, âgé de 81 ans, ancien député et sénateur de la Nièvre, ancien ministre du Commerce et de l'Industrie, radical-socialiste, décédé dans sa propriété de Pougues-les-Eaux, et M. Louis Dupin, 87 ans, ancien député de la Loire, du groupe de l'Union républicaine et démocratique.

— Mort, au Vésinet, à l'âge de 76 ans, de M. Paul Kaul, un des plus célèbres luthiers français, originaire de Mirecourt (Vosges).

A L'ÉTRANGER. — S. S. Pie XII nomme le P. Pedro Abellan, Jésuite espagnol, recteur de l'Université grégorienne de *Rome,* en remplacement du P. Paolo Dezza.

— MM. Churchill et Eden s'embarquent pour un voyage aux *Etats-Unis.*

JANVIER 1952

MARDI 1er. — L'organisation internationale des réfugiés cesse son activité.

— A l'Assemblée nationale, au cours des débats budgétaires, M. Pleven pose la question de confiance. Vote le 3 janvier.

— La presse annonce la mort à Paris, à l'âge de 65 ans, du poète, journaliste, essayiste et réalisateur radiophonique Paul Dermée, qui participa aux débuts du mouvement surréaliste.

MERCREDI 2. — M. Emmanuel Bondeville est nommé directeur de l'Opéra et M. Louis Beydts, directeur de l'Opéra-Comique. M. Henri Busser, de l'Institut, devient conseiller technique de la réunion des théâtres nationaux. M. Emmanuel Bondeville, précédemment directeur de l'Opéra-Comique, est né à Rouen le 29 octobre 1898. Orphelin à 16 ans, il devient tour à tour employé de banque, interprète, organiste et, après quatre ans de guerre, représentant d'une firme anglaise. En 1935, il entra à la Radiodiffusion française et, le 9 octobre 1949, il était nommé directeur de l'Opéra-Comique. Compositeur, il a donné : *Le bal des pendus, L'école des maris, Illuminations.* M. Louis Beydts, musicien symphoniste, a écrit plusieurs opérettes, dont la plus connue est : *Cœur de moineau.*

— A la suite du vote hostile du groupe parlementaire du R. P. F., sur le plan Schuman, le général Catroux envoie sa démission de membre du mouvement et du Conseil national.

— Mort, à Paris, du professeur Henri Hartmann, membre de l'Académie de médecine et de l'Académie des sciences. Né à Paris, le 16 juin 1860, d'une famille alsacienne, il devint professeur agrégé de clinique chirurgicale. A 91 ans, il publiait son volume sur *Les tumeurs du sein.* Ses travaux les plus importants se rapportent à la chirurgie du foie, des voies biliaires et de l'estomac.

— Mort, dans sa propriété de Saché, près d'Azay-le-Rideau, du sculpteur américain Jo Davidson. Né le 30 mars 1883, à New-York, d'origine russe et israélite, il partagea son existence entre les Etats-Unis et la France. Il est l'auteur de bustes de Gandhi, Anatole France, Foch, Pershing, Staline, Mussolini, Tito, Roosevelt, le président Auriol, Clemenceau, Paderewsky.

A L'ÉTRANGER. — La radio soviétique annonce la mort, après une longue maladie, et à l'âge de 75 ans, de M. Maxime Litvinov, ancien commissaire du peuple aux Affaires étrangères de l'*U. R. S. S.*, de 1929 à 1939, ambassadeur de la Russie à Washington de 1941 à 1943, ministre des Affaires étrangères adjoint en 1943. Né en Pologne, il était d'origine israélite et s'appelait en réalité Max Wallach.

— A *Pan-Mun-Jom*, les Alliés proposent l'échange des prisonniers sur la base d' « un contre un ».

— Mgr Auguste Gaspais, évêque de Kirin (Mandchourie), expulsé de Chine, arrive à *Hong-Kong.*

— Nomination du R. P. Urbain-Marie Person, O. F. M. C., comme administrateur apostolique des Missions d'*Ethiopie*, dépendant de la Sacrée Congrégation de la Propagande : vicariat apostolique de Harar et de Gima ; préfectures apostoliques d'Hosanna et de Neghelli.

JEUDI 3. — *La Croix* annonce que le Conseil municipal de Paris a voté une subvention de 10 millions aux établissements d'enseignement supérieur libre, confessionnels ou non confessionnels de la capitale.

— Par 254 voix contre 247, l'Assemblée nationale accorde sa confiance au gouvernement sur la « prise en considération » de ses projets financiers. Les communistes, R. P. F. et quelques modérés se sont prononcés contre, les socialistes s'étant abstenus.

A L'ÉTRANGER. — Le département d'Etat publie une note exprimant la complète convergence de vues entre la *Grande-Bretagne* et les *Etats-Unis*, à propos des affaires d'Egypte.

— A *Edimbourg*, ouverture, jusqu'au 8 janvier, d'une Conférence internationale des étudiants pour mettre en œuvre un plan d'assistance aux pays sous-développés et d'entraide internationale universitaire. Plus de 20 pays sont représentés.

— La *Corée du Nord* et le *Viet-Minh* font acte de candidature à l'O. N. U.

— A *Pan-Mun-Jom*, les communistes refusent d'échanger les prisonniers de guerre homme pou[r] homme.

— Séisme dans la région d'*Erzeroum* (Turquie : 7 villages détruits, 58 morts, 72 blessés.

VENDREDI 4. — A l'Assemblée national[e], M. Pleven pose à nouveau, par deux fois, la que[s]tion de confiance, à propos des « lois-cadres ».

— Mort, à Paris, à l'âge de 75 ans, du baro[n] Karl de Weckmann, ancien secrétaire de l'empereu[r] d'Autriche Charles I[er]. Il était correspondant d[e] plusieurs quotidiens et hebdomadaires d'Autrich[e], de Suisse et du Portugal, et appartenait à l'Ass[o]ciation des informateurs religieux.

A L'ÉTRANGER. — Emeutes à *Suez*, coupé du res[te] de l'Egypte.

— Nomination du P. Louis Jansen, Montfortai[n], comme préfet apostolique d'Isangi (*Congo belge*).

SAMEDI 5. — Ouverture, à Paris, jusqu'au 6 ja[n]vier, du Congrès international féminin.

— A l'Assemblée nationale, M. Pleven pose s[ix] fois la question de confiance à propos de [la] réforme de la sécurité sociale.

— M. Bendjelloul démissionne du R. P. F.

— Le général Guillaume arrive à Paris pour co[n]férer avec le gouvernement sur la situation po[li]tique et sociale du Maroc.

— Mgr Feltin publie une ordonnance relati[ve] à la recherche des écrits de la servante de Di[eu] Jeanne-Marie Rendu, en religion Sœur Rosalie, d[es] Filles de la Charité de Saint-Vincent de Paul, n[ée] le 9 septembre 1786, en vue de l'introduction [de] la cause à Rome.

9 mars. — N° 1116. — Nouvelle série : N° 203.

Ce numéro contient :

Imprimerie « Maison de la Bonne Presse », 5, rue Bayard, Paris-8[e]. *Le directeur* : R. BERTEAUX.